

# RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2020

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOIR-ET-CHER  
Octobre 2021



departement41.fr





Concept devenu familier, le développement durable cherche à porter la croissance dans le long terme en s'inscrivant dans une logique spécifique : répondre aux besoins du présent tout en préservant ceux des générations futures.

Face à l'urgence climatique, à l'accélération de la sixième extinction de masse, à la pollution, aux inégalités... le développement durable doit constituer la réponse de l'ensemble des acteurs (État, collectivités, secteur privé, société civile...). Tous les secteurs d'activité sont concernés - monde industriel, agricole, habitat, organisation familiale, services... - nous devons tous utiliser les ressources naturelles de la Terre de façon responsable, en prenant soin d'assurer leur pérennité et en veillant à ce que chaque humain puisse en bénéficier.

Au cœur de l'agenda 2030 adopté par les Nations Unies, trois piliers doivent être conciliés dans cette perspective de développement durable : progrès économique, justice sociale et préservation de l'environnement. Le conseil départemental a pris la mesure de ce défi et s'engage également dans la mise en œuvre d'un Agenda 2030 afin de définir les urgences climatiques, sociales et économiques en Loir-et-Cher. Un plan global a été défini, il sera évalué et a vocation à être amélioré dans le temps. Il présente plus de 135 actions qui répondent directement aux grands objectifs de développement durable. Le département, conscient des enjeux, s'attache à diminuer l'impact négatif de l'activité humaine aussi bien dans ses politiques publiques que dans son activité interne.

Ce rapport recense les actions conduites pour l'année 2020 et celles à venir, les objectifs, les échéances. Pour y voir plus clair, ensemble, et pour montrer l'exemple d'une collectivité engagée et responsable.

A handwritten signature in blue ink that reads 'Philippe GOUET'.

**Philippe Guet**

Président du conseil départemental de Loir-et-Cher

# L'AGENDA 2030 DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOIR-ET-CHER

Les Nations-Unies ont adopté le programme du développement durable pour la période de 2015 à 2030 : **l'AGENDA 2030**.

Il se compose de 17 objectifs de développement durable (ODD) et de 169 cibles.

## LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Afin de répondre à ces ODD et à ces cibles, **le conseil départemental de Loir-et-Cher a adopté, en décembre 2020, son propre Agenda 2030** regroupant 5 axes, 18 objectifs et 135 actions.

Le présent Rapport Annuel de Développement Durable (RADD) pour l'année 2020 **s'appuie sur les objectifs et les actions de l'Agenda 2030 du conseil départemental de Loir-et-Cher**. Cette configuration permettra de suivre l'état d'avancement des actions de l'Agenda 2030 au cours des années.

L'année 2020 est une année de transition dans la mise en œuvre de cette configuration. En effet, l'Agenda 2030 ayant été adopté en fin d'année 2020, avec 97 actions définies comme nouvelles, un certain nombre d'entre elles n'ont, de ce fait, pu être initiées en 2020.

De plus, certaines actions mises en avant dans ce rapport ne sont pas identifiées dans l'Agenda 2030 : **ce sont des actions complémentaires**, qu'il a été choisi de suivre, car la plupart ont été engagées en 2019, ou de souligner, car certaines ont été initiées pour faire face à la crise sanitaire mondiale.

## LA CRISE SANITAIRE LIÉE A LA COVID-19

L'année 2020 a été marquée par la **pandémie de la Covid-19** et ses conséquences, notamment sanitaires et sociales. Le département du Loir-et-Cher n'a pas été épargné, même s'il a moins souffert que d'autres régions en France.

Face à cette épidémie, aux adaptations entreprises et aux confinements mis en place, certaines actions du conseil départemental de Loir-et-Cher ont dû être interrompues, retardées ou reportées. Toutefois, la collectivité s'est mobilisée et n'a eu de cesse de **s'engager** pour faire face et éviter la propagation du virus, mais également pour garantir un lien social, tant pour les agents que pour les habitants du Loir-et-Cher.

# LE BUDGET ET LES DOMAINES D'INTERVENTION POUR 100 € DÉPENSÉS



**ROKO VOKO**

Les 5 finalités du développement durable pour le conseil départemental :

<b>1- PROTÉGER LE CLIMAT</b> .....	<b>9</b>
<b>1.1 – Diminuer l’impact de la structure sur l’environnement</b> .....	<b>10</b>
Nombre d’actions issues de l’Agenda 2030 : 16 dont 12 nouvelles	
<b>1.2 – Inscrire le département dans la transition énergétique</b> .....	<b>12</b>
Nombre d’actions issues de l’Agenda 2030 : 7 dont 6 nouvelles	
<b>1.3 – Développer de nouvelles mobilités</b> .....	<b>14</b>
Nombre d’actions issues de l’Agenda 2030 : 2 dont 2 nouvelles	
<b>2- PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ</b> .....	<b>17</b>
<b>2.1 – Élaboration d’un grand plan biodiversité et paysages</b> .....	<b>18</b>
Nombre d’actions issues de l’Agenda 2030 : 12 dont 10 nouvelles	
Nombre d’actions complémentaires : 3	
<b>2.2 – Gérer durablement la ressource en eau</b> .....	<b>20</b>
Nombre d’actions issues de l’Agenda 2030 : 6 dont 4 nouvelles	
Nombre d’actions complémentaires : 1	
<b>2.3 – Aider à la transition écologique responsable et solidaire</b> .....	<b>22</b>
Nombre d’actions issues de l’Agenda 2030 : 5 dont 4 nouvelles	
Nombre d’actions complémentaires : 1	
<b>3- VIVRE ENSEMBLE</b> .....	<b>25</b>
<b>3.1 – Revoir les processus de gouvernance pour une co-construction de la transition écologique</b> .....	<b>26</b>
Nombre d’actions issues de l’Agenda 2030 : 11 dont 9 nouvelles	
<b>3.2 – Promouvoir un bâti durable</b> .....	<b>28</b>
Nombre d’actions issues de l’Agenda 2030 : 5 dont 5 nouvelles	
<b>3.3 – Faire découvrir le territoire</b> .....	<b>30</b>
Nombre d’actions issues de l’Agenda 2030 : 12 dont 3 nouvelles	
<b>3.4 – Promouvoir une économie locale et responsable</b> .....	<b>32</b>
Nombre d’actions issues de l’Agenda 2030 : 4 dont 3 nouvelles	
Nombre d’actions complémentaires : 2	
<b>4- ÊTRE SOLIDAIRE</b> .....	<b>35</b>
<b>4.1 – Agir pour vaincre les situations de pauvreté</b> .....	<b>36</b>
Nombre d’actions issues de l’Agenda 2030 : 9 dont 5 nouvelles	
Nombre d’actions complémentaires : 4	
<b>4.2 – Favoriser l’insertion sociale et professionnelle</b> .....	<b>38</b>
Nombre d’actions issues de l’Agenda 2030 : 5 dont 3 nouvelles	
Nombre d’actions complémentaires : 2	
<b>4.3 – Alimentation-santé : une priorité</b> .....	<b>40</b>
Nombre d’actions issues de l’Agenda 2030 : 6 dont 3 nouvelles	
Nombre d’actions complémentaires : 1	
<b>4.4 – Agir pour l’égalité</b> .....	<b>42</b>
Nombre d’actions issues de l’Agenda 2030 : 12 dont 9 nouvelles	
Nombre d’actions complémentaires : 1	
<b>5- ENTREPRENDRE RESPONSABLE</b> .....	<b>45</b>
<b>5.1 – Inspirer le changement par la responsabilité interne</b> .....	<b>46</b>
Nombre d’actions issues de l’Agenda 2030 : 9 dont 7 nouvelles	
<b>5.2 – Transversalité et cohésion</b> .....	<b>48</b>
Nombre d’actions issues de l’Agenda 2030 : 4 dont 3 nouvelles	
<b>5.3 – Informer pour changer durablement nos comportements</b> .....	<b>50</b>
Nombre d’actions issues de l’Agenda 2030 : 5 dont 5 nouvelles	
<b>5.4 – Former les jeunes générations aux enjeux de développement durable</b> .....	<b>52</b>
Nombre d’actions issues de l’Agenda 2030 : 5 dont 2 nouvelles	

<p><b>1</b> PAS DE PAUVRETÉ</p> 	<p><b>AXE 1</b> Objectif 1.2</p> <p><b>AXE 4</b> Objectifs 4.1 et 4.2</p>	<p><b>10</b> INÉGALITÉS RÉDUITES</p> 	<p><b>AXE 1</b> Objectif 1.3</p> <p><b>AXE 3</b> Objectif 3.1</p> <p><b>AXE 4</b> Objectifs 4.1, 4.2 et 4.4</p>
<p><b>2</b> FAIM «ZÉRO»</p> 	<p><b>AXE 2</b> Objectifs 2.1 et 2.2</p> <p><b>AXE 3</b> Objectifs 3.3 et 3.4</p> <p><b>AXE 4</b> Objectifs 4.1 et 4.3</p>	<p><b>11</b> VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p> 	<p><b>AXE 1</b> Objectifs 1.1, 1.2 et 1.3</p> <p><b>AXE 2</b> Objectifs 2.1 et 2.3</p> <p><b>AXE 3</b> Objectifs 3.1, 3.2, 3.3 et 3.4</p> <p><b>AXE 4</b> Objectif 4.1</p>
<p><b>3</b> BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</p> 	<p><b>AXE 1</b> Objectifs 1.1 et 1.3</p> <p><b>AXE 3</b> Objectif 3.3</p> <p><b>AXE 4</b> Objectifs 4.1, 4.3 et 4.4</p> <p><b>AXE 5</b> Objectif 5.2</p>	<p><b>12</b> CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p> 	<p><b>AXE 1</b> Objectif 1.1 et 1.2</p> <p><b>AXE 2</b> Objectifs 2.1, 2.2 et 2.3</p> <p><b>AXE 3</b> Objectifs 3.1, 3.2, 3.3 et 3.4</p> <p><b>AXE 4</b> Objectifs 4.1, 4.2, 4.3 et 4.4</p> <p><b>AXE 5</b> Objectifs 5.1, 5.3 et 5.4</p>
<p><b>4</b> ÉDUCATION DE QUALITÉ</p> 	<p><b>AXE 2</b> Objectifs 2.1, 2.2 et 2.3</p> <p><b>AXE 4</b> Objectifs 4.1, 4.2, 4.3 et 4.4</p> <p><b>AXE 5</b> Objectif 5.4</p>	<p><b>13</b> MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p> 	<p><b>AXE 1</b> Objectifs 1.1, 1.2 et 1.3</p> <p><b>AXE 2</b> Objectifs 2.1, 2.2 et 2.3</p> <p><b>AXE 3</b> Objectifs 3.2, 3.3 et 3.4</p> <p><b>AXE 4</b> Objectif 4.1</p> <p><b>AXE 5</b> Objectifs 5.1, 5.2 et 5.4</p>
<p><b>5</b> ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES</p> 	<p><b>AXE 4</b> Objectif 4.4</p>	<p><b>15</b> VIE TERRESTRE</p> 	<p><b>AXE 1</b> Objectif 1.1</p> <p><b>AXE 2</b> Objectifs 2.1 et 2.3</p> <p><b>AXE 3</b> Objectifs 3.1 et 3.2</p> <p><b>AXE 5</b> Objectifs 5.1 et 5.2</p>
<p><b>6</b> EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT</p> 	<p><b>AXE 2</b> Objectifs 2.1 et 2.2</p> <p><b>AXE 3</b> Objectif 3.2</p> <p><b>AXE 5</b> Objectif 5.1</p>	<p><b>16</b> PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES</p> 	<p><b>AXE 1</b> Objectif 1.1</p> <p><b>AXE 3</b> Objectifs 3.1 et 3.3</p> <p><b>AXE 4</b> Objectifs 4.1 et 4.4</p> <p><b>AXE 5</b> Objectif 5.2</p>
<p><b>7</b> ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE</p> 	<p><b>AXE 1</b> Objectifs 1.1 et 1.2</p> <p><b>AXE 3</b> Objectif 3.2</p>	<p><b>17</b> PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS</p> 	<p><b>AXE 2</b> Objectif 2.1</p> <p><b>AXE 3</b> Objectifs 3.1, 3.2 et 3.4</p> <p><b>AXE 4</b> Objectifs 4.1 et 4.4</p> <p><b>AXE 5</b> Objectifs 5.1, 5.2, 5.3 et 5.4</p>
<p><b>8</b> TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p> 	<p><b>AXE 3</b> Objectifs 3.3 et 3.4</p> <p><b>AXE 4</b> Objectifs 4.1, 4.2 et 4.4</p>	<p><b>9</b> INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE</p> 	<p><b>AXE 1</b> Objectif 1.3</p> <p><b>AXE 2</b> Objectifs 2.2 et 2.3</p> <p><b>AXE 3</b> Objectifs 3.2 et 3.3</p> <p><b>AXE 4</b> Objectifs 4.2 et 4.3</p>



# 1 PROTÉGER LE CLIMAT



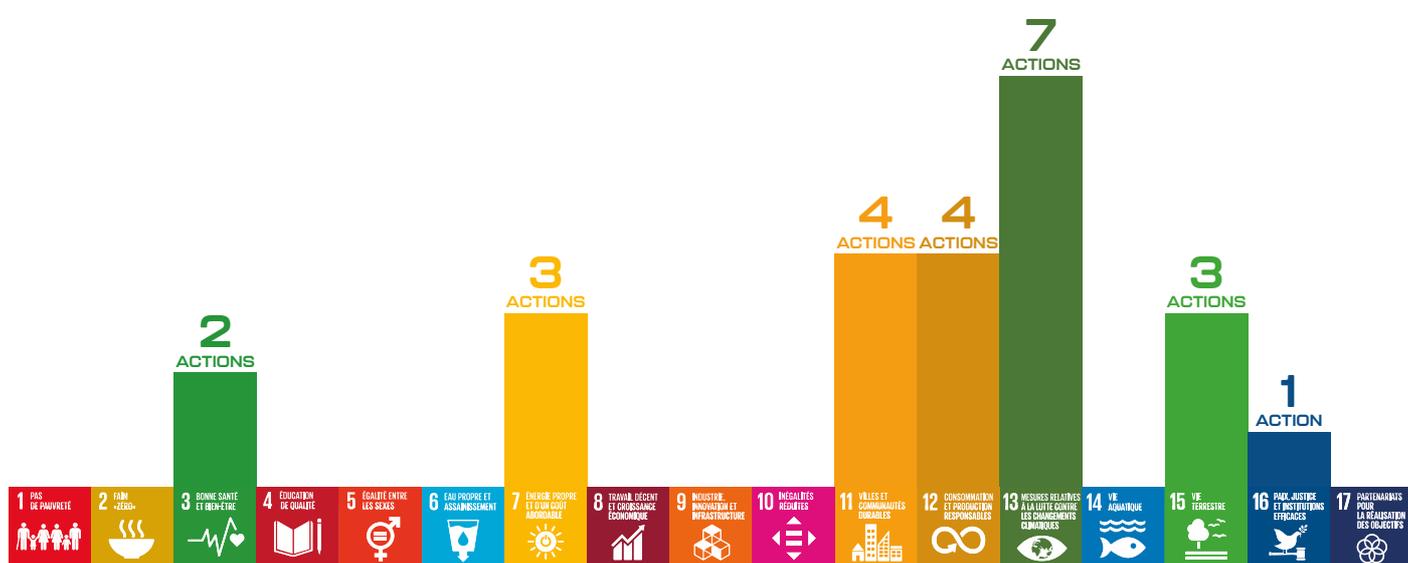
Si la nature n'a pas besoin de l'humanité, l'inverse n'est pas vrai. Les évolutions du climat vont dégrader le bien-être des populations. Le rôle de protection des populations exige que le conseil départemental veille aussi bien dans ses politiques publiques que dans son activité interne à diminuer l'impact de l'activité humaine sur les évolutions délétères du climat et de l'environnement en général.

# 1- PROTÉGER LE CLIMAT

## 1-1 DIMINUER L'IMPACT DE LA STRUCTURE SUR L'ENVIRONNEMENT

L'objectif « Diminuer l'impact de la structure sur l'environnement » est structuré en six sous-objectifs, présentés dans le tableau ci-dessous :

SOUS-OBJECTIF	NOMBRE D' ACTIONS ISSUES DE L'AGENDA 2030	NOMBRE D' ACTIONS COMPLÉMENTAIRES	ACTIONS FOCUS
Connaître pour adapter les actions	2	/	
S'ancrer dans la transition énergétique	4	/	➔
Une nouvelle mobilité interne	2	/	
Gestion du cycle de vie des achats	4	/	➔
Favoriser la biodiversité	2	/	
S'adapter au changement climatique	2	/	➔



Contribution aux ODD pour l'objectif « Diminuer l'impact de la structure sur l'environnement »



Travaux de restructuration du collège Hubert-Fillay à Bracieux, engagé en fin d'année 2019, visant, entre autres, une réduction de la consommation d'énergie de 60%.



Un masque en tissu par Loir-et-Chérien : c'est le défi audacieux lancé par le conseil départemental. Un appel aux couturier(e)s bénévoles a été lancé pour leur confection, tandis que des agents du département ont découpé et livré le tissu adapté aux volontaires. Un bel élan de solidarité !



Des bornes visant le recyclage des stylos usagés ont été installées à l'Hôtel du département et à la cité administrative, en partenariat avec TerraCycle. Le plus ? Pour chaque stylo collecté, un centime d'euro reversé à une association.

# 1- PROTÉGER LE CLIMAT

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE



Cible 7.3

13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



Cible 13.2

## OBJECTIFS

Mettre en place le suivi des consommations énergétiques de l'ensemble des bâtiments.

Mettre en place une chaufferie bois au collège Lavoisier (Oucques-la-Nouvelle).

Remplacer les menuiseries extérieures de la partie historique de l'Hôtel du département.

Recenser les consommations énergétiques, depuis 2010, des bâtiments soumis au décret tertiaire, puis établir une stratégie.

## MINIMISER LA CONSOMMATION DES FLUX DES BÂTIMENTS

Le conseil départemental de Loir-et-Cher a pour objectif de garantir la pérennité de son patrimoine bâti, et dans une logique d'optimisation de la gestion de ses locaux, il est apparu nécessaire de :

- mieux connaître la consommation de l'ensemble du patrimoine,
- réduire les consommations par la sobriété énergétique,
- se donner les moyens financiers d'un plan d'investissement ambitieux,
- lancer la démarche **Cube-S**, de sensibilisation et d'accompagnement vers les économies d'énergie dans les collèges.

### RÉSULTATS OBTENUS EN 2020

*Bâtiments (hors collèges) suivis pour leurs consommations énergétiques : 100 %.*

*Année 2020 non représentative pour l'atteinte des objectifs européens « 3 fois 20 », en raison de la crise sanitaire.*

*De même, la démarche Cube-S a été reportée dans les collèges.*

*Établissement d'un Plan Pluriannuel d'Investissement dédié à la rénovation énergétique (budget annuel : 750 000 €).*

*Réflexion et travail engagés sur la consommation énergétique des bâtiments suite à l'entrée en vigueur du **décret tertiaire** (octobre 2019).*

12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



Cible 12.2

## OBJECTIFS

Construire et adopter la stratégie d'achats 2022-2027, en corrélation avec l'Agenda 2030.

Continuer à adapter les procédures de commande publique.

Intégrer 50 % de produits locaux dans les repas servis aux collégiens d'ici 2022.

Solliciter les circuits courts dans la fourniture de repas et de cocktails, en interne.

## FAVORISER LES PRODUITS LOCAUX ET DURABLES



Le conseil départemental de Loir-et-Cher poursuit sa stratégie d'achat, avec son plan 2018-2021 regroupant près de 50 actions sous trois axes : l'achat durable, l'achat responsable et l'achat local. Les missions associées à l'achat de produits locaux et durables sont les suivantes : faciliter l'accès des TPE-PME du Loir-et-Cher à la commande publique, favoriser les circuits courts via notamment l'intégration de produits locaux dans les repas servis aux collégiens.

En 2020, le département a adopté un plan de relance, **RELANCE 41**, pour la période 2020/2022, visant à participer à la reprise de l'activité économique du Loir-et-Cher (41 M€).

De nombreux produits ont été achetés, liés à la lutte contre la COVID-19, auprès de fournisseurs locaux, auxquels se sont ajoutées des dépenses supplémentaires pour l'acquisition d'équipements informatiques nécessités par le déploiement du télétravail.

### RÉSULTATS OBTENUS EN 2020

*24 demandes d'avances consenties, dont 10 entreprises du Loir-et-Cher bénéficiaires, sur les 91 marchés concernant des opérations du BTP.*

*Achat de produits locaux dans les repas servis aux collégiens : plus de 38 000 € HT.*

*Label Imprim'Vert obtenu en 2020.*

13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



Cible 13.3

## OBJECTIFS

Présenter le plan d'actions au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Poursuivre les actions du plan.

## INTÉGRER LES ÉVÉNEMENTS CLIMATIQUES DANS L'ORGANISATION DU TRAVAIL

Un groupe de travail a été construit, au début de l'année 2020, en vue d'améliorer les conditions de travail en cas d'événements climatiques exceptionnels (canicules, orages, épisodes neigeux, etc.). Après une identification des différents risques un plan regroupant plus de 40 actions, a été défini. Quelques-unes de ces actions ont été initiées en 2020.

### RÉSULTATS OBTENUS EN 2020

*Dispositif "horaires canicule" mis en place pour les agents ne disposant pas d'une climatisation (7h-15h).*

*Acquisition d'un matériel d'épandage de lait de chaux (camion-citerne) par la direction des routes et des mobilités, permettant de limiter le ressuage des routes surchauffées.*

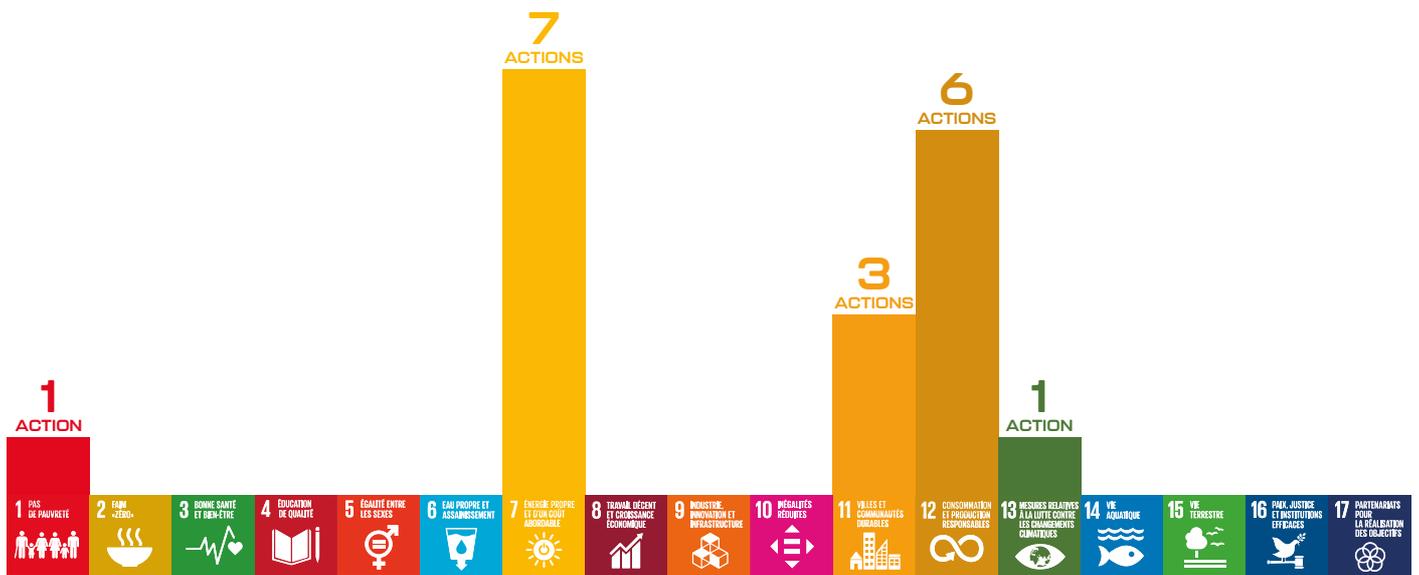
*Pose de stores occultants dans les bâtiments de la médecine préventive.*

# 1- PROTÉGER LE CLIMAT

## 1-2 INSCRIRE LE DÉPARTEMENT DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

L'objectif « Inscrire le département dans la transition énergétique » est structuré en trois sous-objectifs, présentés dans le tableau ci-dessous :

SOUS-OBJECTIF	NOMBRE D' ACTIONS ISSUES DE L'AGENDA 2030	NOMBRE D' ACTIONS COMPLÉMENTAIRES	ACTIONS FOCUS
Inciter et promouvoir le déploiement de l'énergie propre sur le territoire	2	/	➔
Conseiller et accompagner les particuliers et les collectivités dans la transition	2	/	
Favoriser les échanges et la prospective sur les énergies de demain	3	/	➔



Contribution aux ODD pour l'objectif « Inscrire le département dans la transition énergétique »



Travaux d'installation d'une chaufferie à bois déchiqueté dans le préau de l'ancienne école de Mazangé pour alimenter la mairie, l'école, la cantine, la salle des fêtes et l'ancienne « école des filles ». Fin des travaux prévue en mars 2021.



Le conseil départemental de Loir-et-Cher soutient financièrement des études de faisabilité d'installation de méthaniseurs dans le département. Ci-dessus, la centrale Sologne Agri-Méthanisation de Lamotte-Beuvron, mise en service au printemps 2020, dont les études ont été soutenues par le conseil départemental.

## SOUTENIR LA FILIÈRE BOIS ET BOIS ENERGIE



Cible 7.2



Cible 12.2

### OBJECTIFS

Poursuivre la promotion du Bois Énergie.

Développer l'offre collective locale et améliorer la qualité du combustible.

Projet d'une chaufferie bois déchiqueté au collège Lavoisier de Oucques-la-Nouvelle.

Poursuivre et développer le soutien aux énergies renouvelables.

L'association Bois Énergie 41, reconnue depuis 2013 par Arbocentre, l'Ademe et la région Centre-Val de Loire, a poursuivi l'animation, la promotion et le développement de l'utilisation du bois comme source d'énergie renouvelable. Ces actions permettent de favoriser les installations de chauffage automatique utilisant du combustible par plaquettes ou bois déchiqueté issus des ressources boisées du département.

L'association travaille à structurer la filière pour proposer une offre locale en énergie bois par la mise en place d'un réseau de producteurs et de plateformes départementales de stockage, afin de réduire au maximum la distance entre les chaufferies et les plateformes, et ainsi le transport.

Le conseil départemental de Loir-et-Cher soutient cette association depuis de nombreuses années.

### RÉSULTATS OBTENUS EN 2020

*Versement d'une aide du conseil départemental de Loir-et-Cher de 12 630 € à l'association Bois Énergie 41 pour ses actions en 2020.*

*Versement d'une aide de 20 899€ pour l'installation d'une chaudière collective à bois déchiqueté à Mazangé qui permettra la chauffe de 5 bâtiments communaux, précédemment chauffés au fioul.*

*2 800 tonnes de bois du Loir-et-Cher consommées, sur l'ensemble du département durant l'hiver 2019/2020, soit près d'un million de litres de fioul substitués.*



Cible 7.1



Cible 11.3



Cible 12.2

### OBJECTIFS

Poursuivre la prospective liée aux nouvelles énergies.

Créer un groupe de travail sur le sujet, avec des acteurs internes et externes à la collectivité.

Initier des partenariats avec les collectivités pour déployer des solutions énergétiques durables.

## ÊTRE ACTEUR DANS LA PROSPECTIVE DE NOUVELLES ÉNERGIES ET D'EXPÉRIMENTATIONS

Dans le but de limiter le recours aux énergies fossiles et de freiner le réchauffement climatique, le conseil départemental de Loir-et-Cher est en permanence dans une démarche visant la prospective d'énergies bas carbone, renouvelables et/ou hybrides. Cette initiative vise à être au fait des actualités sur le sujet, afin d'être en capacité de promouvoir les typologies d'énergies adéquates pouvant être développées sur le territoire.

### RÉSULTATS OBTENUS EN 2020

*Prospective sur les nouvelles énergies initiée : renseignements sur la filière hydrogène (hydrogène vert produit par électrolyse de l'eau) et sur ses possibilités de déploiement.*

## 1-3 DÉVELOPPER DE NOUVELLES MOBILITÉS

L'objectif « Développer de nouvelles mobilités » est structuré en deux sous-objectifs, présentés dans le tableau ci-dessous :

SOUS-OBJECTIF	NOMBRE D' ACTIONS ISSUES DE L'AGENDA 2030	NOMBRE D' ACTIONS COMPLÉMENTAIRES	ACTIONS FOCUS
Un plan de mobilité adapté au territoire et efficient d'un point de vue énergétique	1	/	➔
Promouvoir de nouveaux modes de transports	1	/	



Contribution aux ODD pour l'objectif « Développer de nouvelles mobilités »



Le conseil départemental de Loir-et-Cher porte un projet de passerelle cyclo-piétonne sur la Loire qui reliera le lac de Loire au parc des Mées, en s'appuyant sur les piles existantes de l'ancien barrage. Un deuxième volet du projet prolongera le viaduc des Noël's pour lui permettre de franchir la route départementale et rejoindre ainsi la Loire à Vélo.

Un concours d'architectes a été lancé en février 2020 et a abouti à la sélection de 5 dossiers groupements parmi 28 dossiers déposés : le groupement retenu est le cabinet Marc Mimram.

3

BONNE SANTÉ  
ET BIEN-ÊTRE



Cible 3.9

9

INDUSTRIE,  
INNOVATION ET  
INFRASTRUCTURE



Cible 9.1

11

VILLES ET  
COMMUNAUTÉS  
DURABLES



Cible 11.2

13

MESURES RELATIVES  
À LA LUTTE CONTRE  
LES CHANGEMENTS  
CLIMATIQUES



Cible 13.2

## ÉLABORER UN SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES MOBILITÉS

Le conseil départemental de Loir-et-Cher a adopté, en décembre 2020, un schéma départemental des mobilités douces avec une enveloppe budgétaire définie pour des travaux en maîtrise d'ouvrage propre. L'objectif est de pouvoir développer les aménagements piétons et cyclables, les aires de covoiturage, etc.

Ce schéma a été établi grâce à un diagnostic des voies cyclables existantes sur le département :  
itinéraires cyclables touristiques ;  
itinéraires cyclables de desserte des collèges ;  
itinéraires cyclables de desserte des pôles économiques.

Afin de promouvoir et de développer les mobilités alternatives, le conseil départemental souhaite également adopter une dotation mobilités alternatives (DMA), qui permettra de subventionner, à hauteur de 50%, les projets de mobilités douces portés par les collectivités (communautés de communes, communes, etc.).

### RÉSULTATS OBTENUS EN 2020

*Enveloppe budgétaire adoptée pour les aménagements de mobilités douces en maîtrise d'ouvrage du département : 1 M€.*

### OBJECTIFS

Adopter la Dotation de Mobilités Alternatives (DMA) en 2021.

Établir un schéma directeur cyclable.

Établir un schéma directeur covoiturage.

Travaux :

- voie verte entre Blois et Molineuf

(5 km) en 2021 ;

- passerelle sur la Loire et Viaduc des

Noëls à Vineuil en 2023.

## INDICATEURS SUR LA FINALITÉ

### ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

6,7 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> par habitant en 2018.

Source : Lig'air/Oreges-Odace.

Soit - 15,3 % entre 2008 et 2018, dont -3,2 % entre 2016 et 2018.

Le recul observé est légèrement inférieur à celui constaté en Centre-Val de Loire (- 15,85 %).

Le département émet plus de CO<sub>2</sub> qu'il n'en séquestre.

### PART DE LA PRODUCTION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE FINALE

9,44 % en 2016.

Source : Lig'air/Oreges-Odace.

# 2

# PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ



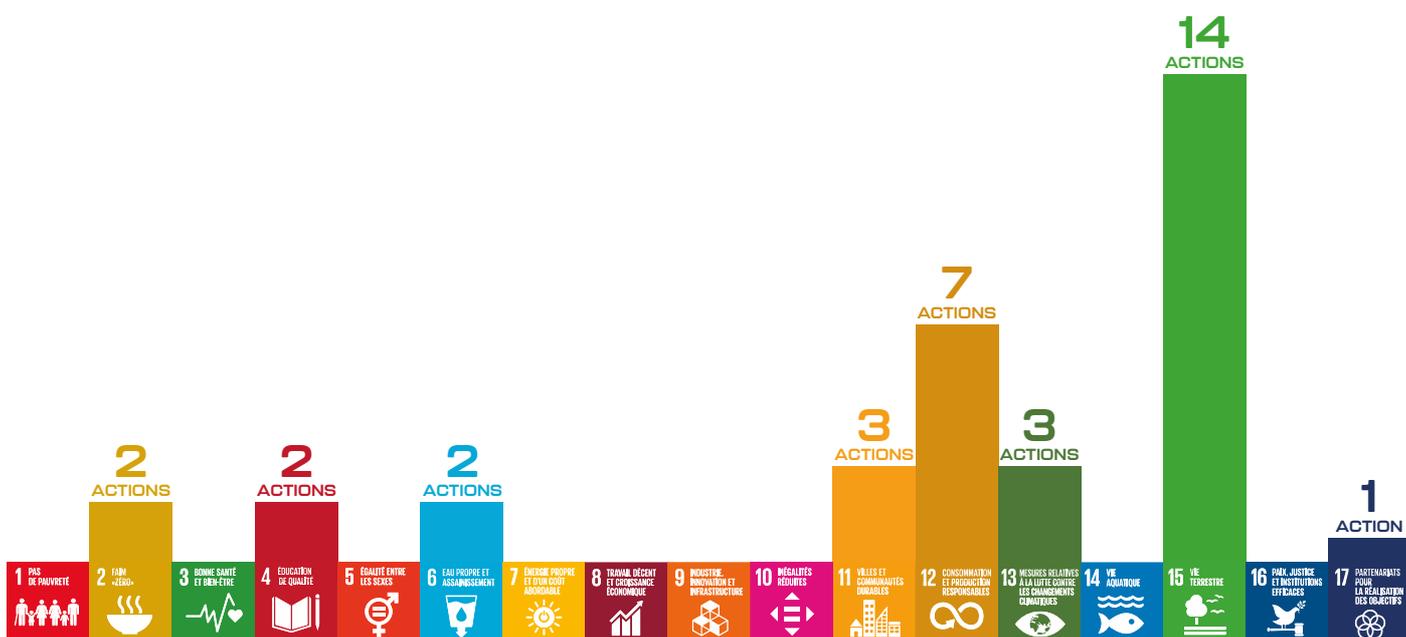
La biodiversité représente l'ensemble du monde vivant selon 3 niveaux d'organisation : la diversité génétique, la diversité des espèces (faune et flore) et la diversité des écosystèmes. Elle constitue la composante essentielle de notre environnement.

La préservation de la biodiversité est l'une des composantes du développement durable, en particulier les ODD 11, 14, ainsi que 15, car elle assure la continuité du patrimoine naturel et contribue à l'alimentation de l'humanité. Le département joue un rôle décisif en prenant des initiatives pour la gestion des ressources locales, la préservation des milieux et la gestion plus durable et plus rationnelle de nos ressources. Il possède en effet de nombreuses compétences dans le domaine de l'eau, de l'aménagement des espaces naturels ou encore de la sensibilisation des habitants.

## 2-1 ÉLABORATION D'UN GRAND PLAN BIODIVERSITÉ ET PAYSAGES

L'objectif « Élaboration d'un grand plan biodiversité et paysages » est structuré en quatre sous-objectifs, présentés dans le tableau ci-dessous :

SOUS-OBJECTIF	NOMBRE D' ACTIONS ISSUES DE L'AGENDA 2030	NOMBRE D' ACTIONS COMPLÉMENTAIRES	ACTIONS FOCUS
Connaître pour mieux gérer	2	/	⇒ ⇒
Protéger les milieux et les espèces	7	2	⇒ ⇒
Aider et accompagner les acteurs du territoire	2	/	
Informé le grand public	1	1	



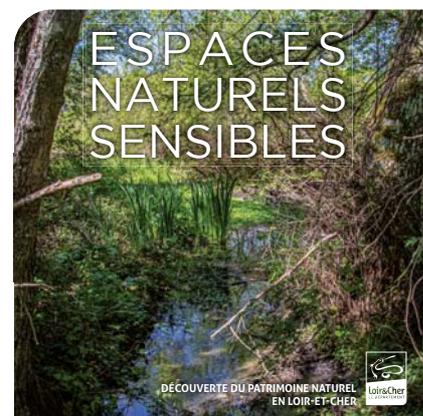
Contribution aux ODD pour l'objectif « Élaboration d'un grand plan biodiversité et paysages »



Les 4 premières ruches du conseil départemental ont fait l'objet d'un atelier peinture pour être ensuite installées sur le site du centre départemental de soins d'accompagnement et d'éducation (CDSAE) d'Herbault.



Le conseil départemental est désormais propriétaire de 170 ha de sites naturels, situés au sein de la réserve naturelle nationale des vallées de la Grand Pierre et de Vitain. Des actions de restauration des milieux y seront menées.



Édité par le conseil départemental, le livret « Découverte du patrimoine naturel en Loir-et-Cher » est sorti au printemps 2020 et présente les 27 espaces naturels sensibles du département, pour une découverte ludique à destination du grand public, habitants et touristes.

## 2- PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ

### AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DES ENJEUX EN TERMES DE QUALITÉ ET ÉROSION DES SOLS, DE L'EAU ET DE L'AIR



Cible 6.6



Cible 12.8



Cible 13.3



Cible 15.1

#### OBJECTIFS

Lancer officiellement l'observatoire dédié à la biodiversité et aux effets du changement climatique en 2021.

Récupérer et mettre à disposition des données sur la qualité de l'air, via l'association Lig'Air, et sur la qualité et l'érosion des sols, via la chambre d'agriculture.

Fruit d'une réflexion engagée par le conseil départemental, un observatoire dédié à la biodiversité et aux effets du changement climatique en Loir-et-Cher est en cours de mise en place, en partenariat avec l'observatoire de l'économie et des territoires, qui construit et enrichi le site internet dédié.

Initialement prévue en 2020, l'officialisation de cet observatoire a dû être repoussée, en raison de la crise sanitaire.

L'année 2020 a permis de compléter et de finaliser un important travail d'acquisition et de collecte des données sur les thématiques de la biodiversité, de l'eau (avec l'appui du service qualité de l'eau), de l'agriculture (avec l'appui de la chambre d'agriculture) et de la forêt.

L'observatoire permettra de rendre compte, au plus grand nombre, des évolutions observables localement dans ces domaines, en s'appuyant sur les travaux réalisés par différents organismes experts.

#### RÉSULTATS OBTENUS EN 2020

*Finalisation du prototype du site web, tant sur la forme que le fond : état d'avancement = 90 %.*



Cible 2.4



Cible 12.8



Cibles 15.1 et 15.5

#### OBJECTIFS

Installer 15 nouvelles ruches, soit 19 ruches au total réparties sur 5 ruchers.

Créer et mettre en service la mallette pédagogique pour la rentrée scolaire 2021.

Créer des jardins pour les pollinisateurs sauvages.

### PROJET MIEL ET POLLINISATION

Dans la suite de son engagement pour le soutien à la préservation des pollinisateurs, le conseil départemental a installé, en juin 2020, les 4 premières ruches départementales, sur le site du centre départemental de soins d'accompagnement et d'éducation (CDSAE) d'Herbault. Le suivi et l'entretien de ces ruches sont assurés par le syndicat apicole de Loir-et-Cher dans le cadre d'un partenariat signé le 23 juin lors du comice de Salbris.

La première récolte de ces ruches a fait l'objet d'un atelier de mise en pot en octobre 2020, grâce à la participation des apiculteurs, des agents du département, du CDSAE et du président du syndicat apicole : 530 pots de 125 g ont été remplis en une matinée.

#### RÉSULTATS OBTENUS EN 2020

*Acquisition et installation des 4 premières ruches sur le rucher d'Herbault : 2 000 €.*

*Arrivée d'une collaboratrice en service civique à partir de septembre 2020, pour une durée de 7 mois.*

*Lancement de la réalisation d'une mallette pédagogique sur les pollinisateurs sauvages dans le 41, pour être mise à disposition des établissements scolaires (écoles primaires et collèges).*



Cible 11.4



Cible 12.2



Cibles 15.1, 15.2, 15.5 et 15.9

#### OBJECTIFS

Développer des conventions sur les ENS.

Rédiger le second schéma départemental des ENS.

### ACQUISITION D'UN ESPACE NATUREL SENSIBLE

Dans le cadre de sa compétence en matière d'espaces naturels sensibles (ENS), qui vise à préserver la qualité des sites, paysages et milieux naturels, ainsi qu'à permettre leur ouverture au public, le conseil départemental a acquis 170 ha de sites naturels, situés sur la réserve naturelle nationale des vallées de la Grand-Pierre et de Vitain, en juillet 2020.

Cet ENS de haute valeur environnementale patrimoniale recense 2 900 espèces de faune et de flore. le conseil départemental souhaite y mener des actions de restauration des milieux d'ici 2022. Dans ce cadre, des travaux d'entretien et de restauration des milieux humides ont été engagés à la suite de cette acquisition. Le conseil départemental a également accueilli un projet tutoré pour les étudiants de BTS Gestion et protection de la nature.

#### RÉSULTATS OBTENUS EN 2020

*Achat de 170 ha de sites naturels : 900 000 €.*

## 2-2 GÉRER DURABLEMENT LA RESSOURCE EN EAU

L'objectif « Gérer durablement la ressource en eau » est structuré en deux sous-objectifs, présentés dans le tableau ci-dessous :

SOUS-OBJECTIF	NOMBRE D' ACTIONS ISSUES DE L'AGENDA 2030	NOMBRE D' ACTIONS COMPLÉMENTAIRES	ACTIONS FOCUS
Protéger et améliorer la qualité de l'eau	1	/	
Gérer la ressource de manière durable	5	1	➔



Contribution aux ODD pour l'objectif « Gérer durablement la ressource en eau »



Intégré aux services départementaux, le laboratoire départemental d'analyses assure des missions pour les services du conseil départemental et pour des clients publics ou privés, notamment sur la qualité de l'eau.

Les prélèvements, effectués par le service de la qualité de l'eau (SQE), portent sur la qualité des eaux issues des stations d'épuration et de la qualité des eaux de rivière.

Les collectivités, les entreprises privées et les particuliers font également appel au laboratoire pour toutes leurs analyses chimiques et bactériologiques.



Cibles 6.3, 6.4,  
6.5, 6.6 et 6b

## OBJECTIFS

Co-construire une convention de partenariat 2022-2024 avec l'AELB et l'OET, pour une signature au premier semestre 2022.

## POLITIQUE LOCALE DE L'EAU

Pour la période 2019-2024, l'agence de l'eau Loire-bretagne (AELB), le département de Loir-et-Cher et l'observatoire de l'économie et des territoires (OET) ont signé un cadre partenarial, dont les actions se sont poursuivies en 2020. Via ce cadre partenarial, ils se sont engagés à contribuer à la mise en œuvre de la politique locale de l'eau dans toutes ses composantes : l'assainissement, l'alimentation en eau potable et la protection de la ressource, les milieux aquatiques, les réseaux de mesures de suivi des eaux (suivis qualitatifs et quantitatifs).

Le conseil départemental a été identifié par les services de l'État et de l'agence régionale de santé (ARS) pour co-piloter, à l'échelle départementale, un groupe de travail avec les collectivités de la cellule eau, afin de sécuriser l'alimentation en eau potable, notamment en période de crise (sécheresse par exemple). Ce groupe de travail a été créé en 2020.

### RÉSULTATS OBTENUS EN 2020

*Masses d'eau suivies (qualité des eaux) : 40 %.*

*Poursuite des actions du cadre partenarial entre l'AELB, le département de Loir-et-Cher et l'OET.*

*Co-pilotage d'un groupe de travail collectivités de la cellule eau, avec l'ARS.*

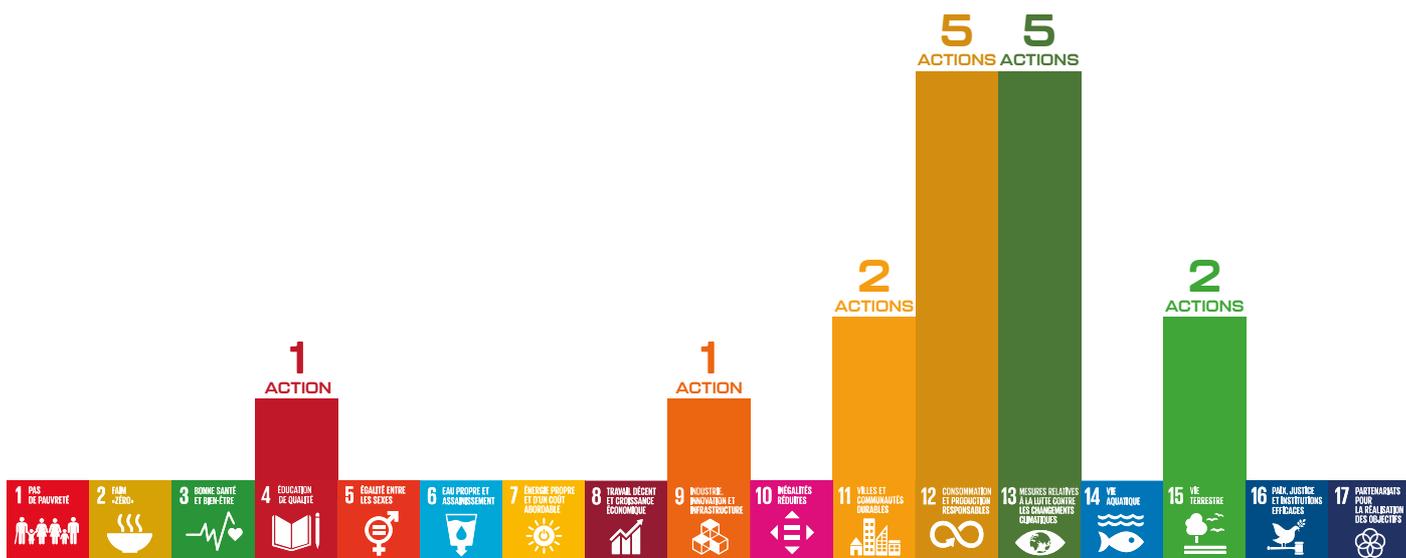
*Rapprochement avec le conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) pour un partage des connaissances en matière d'eaux pluviales.*

## 2- PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ

# 2-3 AIDER À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

L'objectif « Aider à la transition écologique, responsable et solidaire » est structuré en un sous-objectif, présenté dans le tableau ci-dessous :

SOUS-OBJECTIF	NOMBRE D' ACTIONS ISSUES DE L'AGENDA 2030	NOMBRE D' ACTIONS COMPLÉMENTAIRES	ACTIONS FOCUS
Favoriser les démarches vertueuses	5	1	➔



Contribution aux ODD pour l'objectif « Aider à la transition écologique, responsable et solidaire »



En février 2020, une équipe de maîtrise d'œuvre a été désignée pour la restructuration du collège Louis-Pergaud à Neung-sur-Beuvron, dont le programme des travaux intègre un enjeu environnemental fort : construction d'un bâtiment à énergie positive (BEPOS) et obtention du label « Bâtiment Biosourcé » (CERTIVEA) pour les parties neuves et rénovées.

La préservation de la faune et de la flore locales fait partie intégrante du programme avec l'installation de nichoirs à chiroptères (chauves-souris), mais également avec la reconfiguration de la lande sèche ou d'une mare semi-naturelle.

Début des travaux prévu en 2021.

12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



Cible 12.8

## OBJECTIFS

Construire et adopter la stratégie d'achats 2022-2027, en corrélation avec l'Agenda 2030.

Utiliser au moins 40 % de papier ou de produit papetier d'origine recyclée d'ici 2022.

Développer l'achat de fournitures de bureau et de produits d'entretien écolabellisés, tout en ayant une démarche de limitation de ces achats.

Développer le recours aux matériaux biosourcés dans les opérations de construction, rénovation et maintenance des bâtiments.

Former les agents d'entretien aux bonnes pratiques.

## VALORISER ET INFORMER SUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Dans le cadre de sa stratégie d'achat durable, responsable et local, le conseil départemental initie et porte des actions liées à l'économie circulaire.

Les missions associées à l'achat durable sont les suivantes :

- privilégier l'achat de produits écolabellisés, notamment pour les fournitures de bureau et les produits d'entretien ;
- consommer de manière raisonnée, en réduisant la consommation de papier et en limitant les achats ;
- limiter les déchets et/ou développer leur valorisation.

### RÉSULTATS OBTENUS EN 2020

*Achat de papier 100 % recyclé représentant 28 % des achats en 2020.*

*Développement d'un panier vert de fournitures de bureau représentant 55,26 % des achats en dépenses.*

*Utilisation de produits d'essuyage fabriqués uniquement à partir de briques alimentaires recyclées.*

*Passation d'un nouveau marché relatif à l'acquisition de produits d'entretien, en prenant en compte le développement durable.*

*Poursuite de l'opération « Troc'Destock » permettant de récupérer auprès des services des fournitures en bon état dont ils n'ont plus l'utilité et de les distribuer à d'autres services qui en ont besoin.*

9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



Cible 9.1

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



Cible 11.3

13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



Cible 13.a

15 VIE TERRESTRE



Cibles 15.8, 15a et 15b

## OBJECTIFS

Poursuivre le soutien aux communes, groupements de communes et syndicats œuvrant pour des projets d'investissement durable.

Envisager une évolution des modalités du dispositif.

## DOTATION DÉPARTEMENTALE AMÉNAGEMENT DURABLE (DDAD)

En 2020, le conseil départemental a reconduit son programme de soutien destiné aux projets comportant au moins une dimension durable relative à l'un des cinq grands enjeux identifiés :

1. le développement des mobilités douces ;
2. la protection de la biodiversité ;
3. l'aménagement du territoire ;
4. la préservation de l'eau ;
5. l'amélioration du cadre de vie.

### RÉSULTATS OBTENUS EN 2020

*Enveloppe budgétaire de 1M€ réservée pour ce programme, issue des recettes de la taxe d'aménagement.*

*Financement de 42 projets pour un montant global de subvention de 972 100 € hors taxes (HT), correspondant à un montant de dépenses retenues de 2,35 M€ HT.*

# INDICATEURS SUR LA FINALITÉ

### INDICATEURS GLOBAUX

**Part du territoire couvert par des zonages de biodiversité et d'espaces protégés** : 48 % en 2019.

Le Loir-et-Cher occupe le 2<sup>e</sup> rang des départements métropolitains pour la surface classée au titre de Natura 2000.

### INDICATEURS ISSUS DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOIR-ET-CHER

**% de conventions signées issues de la politique ENS** : 29 % en 2020, contre 14 % en 2019.

**% de bâtiments publics avec un suivi des eaux chaudes sanitaires (régionnelle)** : 21 % en 2020.

# 3

# VIVRE ENSEMBLE

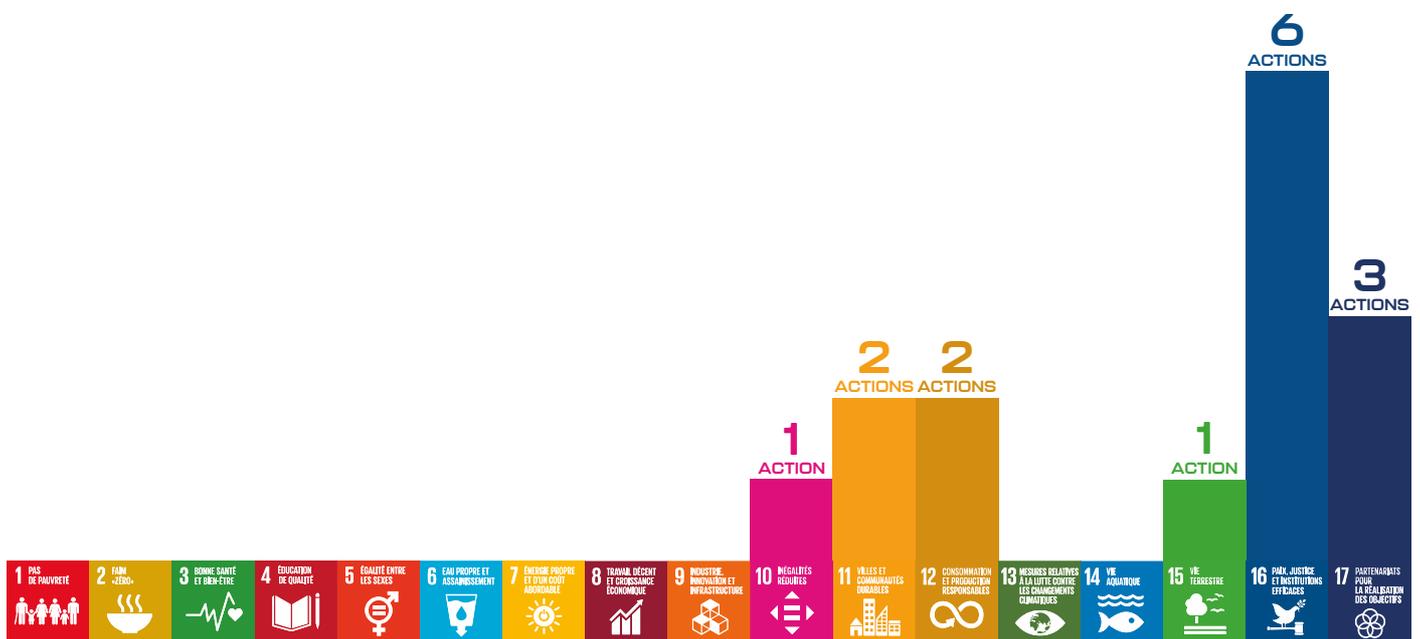


Le développement durable a pour enjeu essentiel d'assurer un développement équitable, « il ne saurait être appelé durable s'il laissait des hommes et des femmes à l'écart de ces biens et services essentiels à l'épanouissement ». Toutefois, ces besoins ne sont pas uniquement matériels même s'il s'agit de la première marche vers la durabilité. De ce fait, il est important d'assurer un accès à l'éducation, à la culture, au sport, à l'alimentation pour tous et pour l'épanouissement de chacun, ce qui rejoint en grande partie les ODD 2, 3, 4, 5 et 10. Il est important que la collectivité se tourne vers une démarche éco-socio-responsable. De plus, le développement durable suppose un projet de renouveau par le biais d'une démocratie participative et contributive en lien avec l'ODD 17. Il s'agit d'associer les citoyens aux prises de décisions. Les collectivités territoriales – et notamment le département – jouent un rôle essentiel dans cette finalité. Au plus près des aspirations des habitants et des acteurs locaux, être acteur pour l'épanouissement de chacun s'impose.

## 3-1 REVOIR LES PROCESSUS DE GOUVERNANCE POUR UNE CO-CONSTRUCTION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'objectif « Revoir les processus de gouvernance pour une co-construction de la transition écologique » est structuré en trois sous-objectifs, présentés dans le tableau ci-dessous :

SOUS-OBJECTIF	NOMBRE D' ACTIONS ISSUES DE L'AGENDA 2030	NOMBRE D' ACTIONS COMPLÉMENTAIRES	ACTIONS FOCUS
Stimuler les propositions citoyennes	3	/	
Accompagner à la création de projet	1	/	⇒
Agir ensemble à l'échelle du territoire	7	/	⇒



Contribution aux ODD pour l'objectif « Revoir les processus de gouvernance pour une co-construction de la transition écologique »



**AUTONOMIE & HANDICAP**

Dans le prolongement de sa démarche de **e-services**, le conseil départemental propose, depuis le mois d'octobre 2020, un service accessible 24h/24 et 7j/7 pour faire sa demande d'allocation personnalisée d'autonomie (APA) en ligne, Cette démarche permet plus de réactivité entre le département et les usagers, et la possibilité de suivre l'avancée de sa demande.



Le BibLab est un outil permettant de réaliser plusieurs types d'animation : « À la découverte des robots », « Jouons au Tetris humain », « Crée ton marque-page », etc. Chaque animation nécessite un accompagnement particulier, allant de la simple prise en main à la présence de la direction de la lecture publique lors de l'animation.



Cible 16.7

## OBJECTIFS

Finaliser la démarche d'acquisition du local sur la commune de Blois.

Engager les travaux, une fois l'acquisition obtenue, avec une livraison espérée en 2022.

Poursuivre le travail partenarial pour la bonne intégration de chacun.

## CRÉER DES TIERS-LIEU D'INNOVATION COLLECTIVE

Un tiers-lieu d'innovation collective peut être défini comme un dispositif permettant le partage de savoirs, la mutualisation de ressources et la création collective de biens communs pour favoriser la résolution de problématiques inhérentes à la société.

Le conseil départemental de Loir-et-Cher s'est saisi de ce concept pour répondre à d'éventuels besoins ou demandes, internes ou externes. La création d'un tiers-lieu numérique est en cours de réflexion, avec l'appui de différents partenaires locaux. Il permettrait d'accueillir des événements, des rencontres, mais également de co-construire des projets afin d'impulser l'innovation collective.

### RÉSULTATS OBTENUS EN 2020

*Diagnostic des besoins et des demandes sur le territoire.*

*Réflexion engagée pour l'acquisition d'un local sur la commune de Blois.*



Cible 12.8



Cible 16.10

## OBJECTIFS

Poursuivre les actions de formation auprès des personnels salariés et bénévoles des bibliothèques du réseau départemental.

Poursuivre les actions de médiation auprès des publics.

Poursuivre l'acquisition de matériels innovants et encourager l'équipement des bibliothèques.

## DÉVELOPPER LES PRATIQUES HYBRIDES ET INNOVANTES EN BIBLIOTHÈQUE

Le plan départemental en faveur de la lecture publique 2019-2026 s'articule autour de trois axes :

Axe 1 : accompagner les territoires face aux enjeux des nouvelles pratiques culturelles ;

Axe 2 : accompagner l'innovation en bibliothèque ;

Axe 3 : accompagner et former les usagers aux nouvelles pratiques culturelles et numériques, en particulier les publics fragiles.

Le **BibLab** est le nouvel outil de la direction de la lecture publique pour développer l'offre de création numérique dans les bibliothèques. Sa vocation est d'accompagner les Loir-et-Chériens dans la découverte et la pratique d'outils numériques innovants, disponibles dans les FabLab (laboratoires de fabrication), et plus généralement d'initier à la culture scientifique et technique, par le biais d'ateliers et de démonstrations dans les bibliothèques.

### RÉSULTATS OBTENUS EN 2020

*10 ateliers autour de BibLab et du numérique innovant : 120 participants, principalement des adolescents et des adultes.*

*Cinq formations à destination des personnels et des bibliothèques : 63 participants.*

*Inscriptions aux ressources en ligne : 6 973.*

## 3-2 PROMOUVOIR UN BÂTI DURABLE

L'objectif « Promouvoir un bâti durable » est structuré en deux sous-objectifs, présentés dans le tableau ci-dessous :

SOUS-OBJECTIF	NOMBRE D' ACTIONS ISSUES DE L'AGENDA 2030	NOMBRE D' ACTIONS COMPLÉMENTAIRES	ACTIONS FOCUS
Hautes exigences énergétiques sur les bâtiments	4	/	→ → →
Partager nos savoir-faire	1	/	→ →



Contribution aux ODD pour l'objectif « Promouvoir un bâti durable »



Au cours de sa séance du 24 avril 2020, le conseil départemental a engagé la réflexion autour de la restructuration du collège Joseph-Crocheton à Onzain. Les études de programmation prévoient, entre autres, la modularité des espaces ou leur réversibilité dans le temps. Les bâtiments seront partagés afin d'optimiser le taux d'occupation des locaux (exemple : accueil d'associations les soirs et les week-ends, ouverture des CDI, etc.).

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



Cible 7.3

9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



Cible 9.1

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



Cible 11.3

12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



Cible 12.2

13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



Cible 13.2

## OBJECTIFS

Continuer la mise en œuvre du programme de rénovation des bâtiments du conseil départemental afin que les bâtiments atteignent l'objectif HQE, à partir d'un certain montant de travaux.

## ATTEINDRE L'OBJECTIF DE 100% DE CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS HQE (HAUTE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE)

Le conseil départemental poursuit le programme ambitieux de rénovation des collèges et des bâtiments du département avec des actions portant, entre autres, sur les performances énergétiques, via son plan pluriannuel d'investissement dédié à la rénovation énergétique, établi en 2020.

**Collège Hubert-Fillay à Bracieux** : recours massif aux matériaux biosourcés (bois, chanvre, lin, laine de bois), terrasses végétalisées, rénovation au niveau bâtiment basse consommation (BBC).

**Collège Marie-Curie à Saint-Laurent-Nouan** : géothermie sur nappe, niveau 3 du label biosourcé, construction bois, isolation paille d'origine locale, rénovation au niveau BBC.

**Hôtel du département** : rénovation des espaces d'accueil intérieur et remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures du cloître.

**Collège Joseph-Crocheton à Veuzain** : chaufferie bois, niveau 3 du label biosourcé avec recours à des matériaux d'origine locale, rénovation au niveau BBC, construction au niveau E3C2 (Bâtiment à Énergie Positive et Réduction Carbone), démarche poussée de réemploi.

**Maison des associations à Blois** : création dans des locaux vacants, rénovation au niveau BBC, démarche haute qualité environnementale (HQE), niveau 3 du label biosourcé, réemploi.

### RÉSULTATS OBTENUS EN 2020

*Collège Hubert-Fillay à Bracieux : travaux en cours.*

*Collège Marie-Curie à Saint-Laurent-Nouan : démarrage des travaux.*

*Hôtel du département : lancement de la conception.*

*Collège Joseph-Crocheton à Veuzain : validation du programme.*

*Maison des associations à Blois : validation du programme.*

12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



Cible 12.8

13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



Cible 13.3

17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



Cible 17.17

## OBJECTIFS

Continuer la diffusion de cette charte « construire durable », afin d'accompagner les collectivités dans leurs projets de travaux.

Mettre à jour cette charte en fonction des nouvelles exigences réglementaires, des nouveaux procédés et des nouvelles technologies.

## CONTRIBUER AU PARTAGE DE SAVOIR-FAIRE DU DÉPARTEMENT EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Afin d'accompagner les collectivités dans leurs projets de construction et/ou de réhabilitation de bâtiments, le conseil départemental s'est doté d'une charte « construire durable », outil d'aide à la décision. Non contraignante, elle aborde les qualités architecturales, environnementales, sociales et d'insertion urbaine et paysagère à objectiver :

1. placer l'utilisateur au cœur du projet ;
2. réduire la consommation d'énergie primaire puis recourir aux énergies renouvelables ;
3. intégrer dans son environnement le bâtiment de façon optimale ;
4. économiser l'eau potable, récupérer les eaux pluviales ;
5. réaliser des chantiers « durables et solidaires » ;
6. favoriser la gestion de l'entretien et de la maintenance ;
7. favoriser le recours à des matériaux biosourcés ;
8. maîtriser les modes de déplacement et favoriser ceux qui sont les moins polluants ;
9. garantir une bonne qualité de l'air intérieur ;
10. permettre une optimisation de la gestion et du tri des déchets pendant la vie des bâtiments.

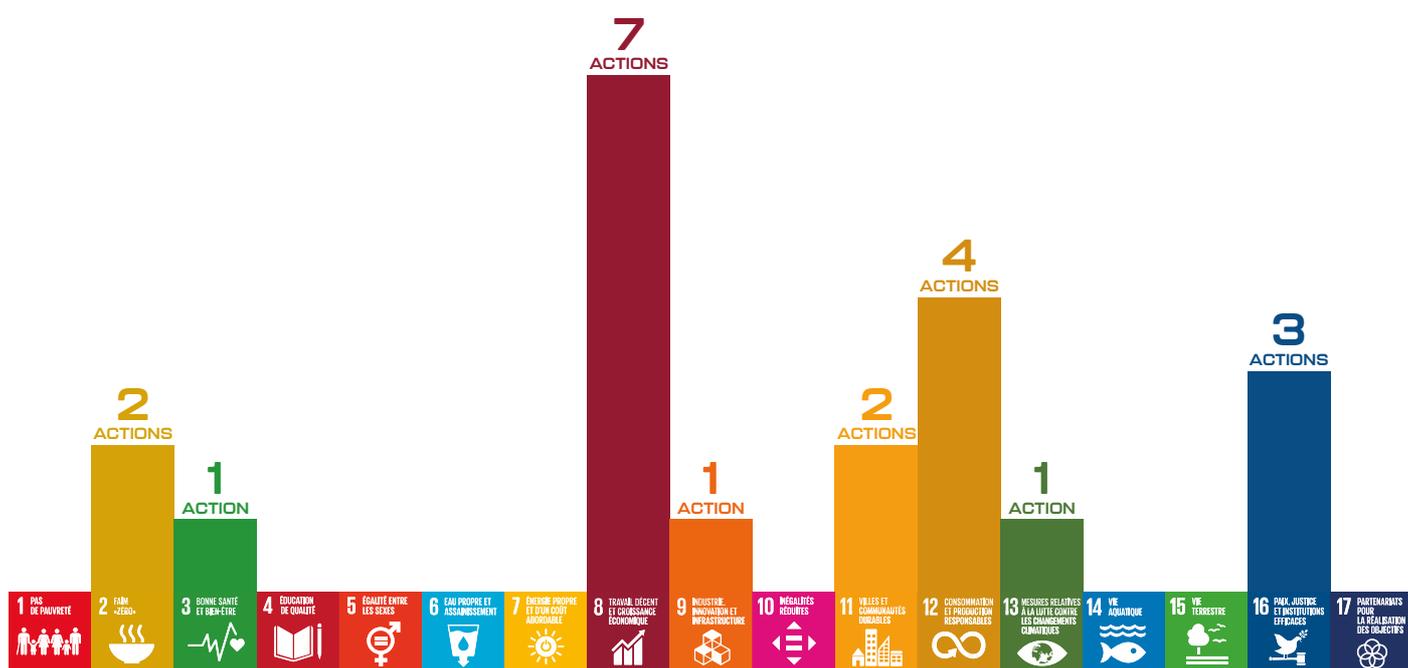
### RÉSULTATS OBTENUS EN 2020

*Diffusion de la charte « Construire Durable » auprès des collectivités ayant demandées une aide pour le financement de leur projet de travaux sur les bâtiments communaux, afin qu'elle soit transmise aux assistants à maîtrise d'ouvrage ou aux maîtres d'œuvre / architectes.*

## 3-3 FAIRE DÉCOUVRIR LE TERRITOIRE

L'objectif « Faire découvrir le territoire » est structuré en trois sous-objectifs, présentés dans le tableau ci-dessous :

SOUS-OBJECTIF	NOMBRE D' ACTIONS ISSUES DE L'AGENDA 2030	NOMBRE D' ACTIONS COMPLÉMENTAIRES	ACTIONS FOCUS
Valoriser le tourisme vert en Loir-et-Cher	7	/	→
Miser sur le tourisme de proximité	2	/	
Faire découvrir et valoriser les productions locales	3	/	→



Contribution aux ODD pour l'objectif « Faire découvrir le territoire »



L'ancienne route de Romorantin, sur la commune de Cheverny, a fait l'objet de travaux en 2020 pour créer une voie douce sur 900 m entre l'école privée et la maison médicale. le conseil départemental a subventionné une partie des travaux pour cette voie identifiée comme touristique.

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



Cible 8.9

## OBJECTIFS

Concevoir trois grandes boucles équestres sur le Vendômois et deux boucles VTT sur le Perche.

Finaliser et promouvoir [la route équestre d'Artagnan](#), désormais certifiée grand itinéraire culturel européen, où quatre itinéraires se rejoignent sur le domaine de Chambord.

## DÉVELOPPER LE TOURISME VERT EN PROFITANT DES QUALITÉS NATURELLES DU DÉPARTEMENT

Le conseil départemental encourage le développement maîtrisé des sports de nature, dans un environnement respecté et partagé. Il élabore le plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI), grâce au concours de la Commission Départementale (CDESI).

Ce plan regroupe un réseau de site et d'itinéraires rigoureusement sélectionnés, permettant la pratique d'activités de pleine nature (randonnée pédestre, tourisme équestre, cyclotourisme, VTT, canoë-kayak, etc.).

Le département accompagne les collectivités qui s'engagent à mettre en œuvre des sites et itinéraires de qualité, sécurisés, aménagés, signalés, situés dans un environnement propice au développement des sports de nature, accessibles, pérennes, compatibles avec les autres usages et la préservation de l'environnement.

### RÉSULTATS OBTENUS EN 2020

*Développement des signalétiques sur les circuits de randonnées pédestres Sologne des Étangs.*

*Mise en ligne de 10 nouveaux circuits sur le site [Val de Loire 41](#) (randonnées pédestres, équestres, cyclables).*

*Mise en œuvre du schéma départemental de développement du tourisme équestre en Loir-et-Cher, adopté en décembre 2019.*

16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES



Cible 16.10

## OBJECTIFS

Poursuivre la mise en ligne des fonds (archives), notamment les états civils de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle.

## DÉVELOPPER L'ACCÈS À DISTANCE AUX RESSOURCES DOCUMENTAIRES DU LOIR&CHER



Le conseil départemental soutient la culture sous diverses formes, et notamment via la plateforme [Culture 41](#) qui permet d'accéder, en ligne, à l'ensemble des dispositifs mis en place pour les Loir-et-Chériens et les touristes (spectacles, festivals, patrimoine, musées, bibliothèques, archives départementales, etc.).

Cette plateforme a notamment permis aux utilisateurs d'accéder aux différents contenus en ligne durant la crise sanitaire. Une forte augmentation des inscriptions et de l'usage des ressources en ligne a, de ce fait, été observée sur l'année 2020, à la suite des confinements.

La collection des cartes et des plans des archives départementales a été mise en ligne, tout comme le contenu de deux expositions itinérantes.

### RÉSULTATS OBTENUS EN 2020

*Nombre global de pages vues en 2020 : 25 372 078, soit une augmentation de 10 % par rapport à 2019.*

*Nombre d'utilisateurs en 2020 : 157 442, soit une augmentation de 6 % par rapport à 2019.*

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



Cible 8.9

## OBJECTIFS

Traduire le portail en anglais et en allemand.

Continuer à enrichir le contenu.

Expérimenter un chatbot (agent conversationnel).

Créer un compte pour les professionnels.

## VALORISER LA GASTRONOMIE EN LOIR-ET-CHER



Consommer local, de qualité et de saison ? C'est possible !

Initié par le conseil départemental, le portail [Saveurs 41](#) offre une photographie instantanée des mille et une richesses gustatives du Loir-et-Cher. Ce portail, particulièrement apprécié des Loir-et-Chériens durant le confinement, permet de localiser les producteurs et artisans des métiers de bouche près de chez vous grâce à un système de géolocalisation.

À la rentrée 2020, le portail s'est enrichi de nouvelles fonctionnalités, et notamment l'ajout d'une centaine de restaurateurs aux 400 producteurs et artisans déjà référencés. Des vidéos ont également été réalisées pour mettre en avant les chefs et leurs savoir-faire.

Par ailleurs, pendant la fermeture des restaurants suite aux confinements, un visuel a été ajouté pour permettre une meilleure visibilité de ceux proposant des plats à emporter.

### RÉSULTATS OBTENUS EN 2020

*Enrichissement du portail [Saveurs 41](#).*

## 3-4 PROMOUVOIR UNE ÉCONOMIE LOCALE ET RESPONSABLE

L'objectif « Promouvoir une économie locale et responsable » est structuré en deux sous-objectifs, présentés dans le tableau ci-dessous :

SOUS-OBJECTIF	NOMBRE D' ACTIONS ISSUES DE L'AGENDA 2030	NOMBRE D' ACTIONS COMPLÉMENTAIRES	ACTIONS FOCUS
Soutenir les démarches d'économie circulaire	3	/	
Soutenir les agriculteurs dans les changements de pratiques	1	2	➔



Contribution aux ODD pour l'objectif « Promouvoir une économie locale et responsable »



La démarche RSE TERA41 (responsabilité sociétale des entreprises, terre d'engagement et de responsabilité agricole) a pour objectif d'engager l'agriculture dans une perspective responsable et valorisante. Le conseil départemental soutient cette démarche, dans le cadre d'une convention d'objectifs de 3 ans, via des crédits : 35 000 € ont été versés en 2020, dont 5 000 € pour la réalisation de 100 panneaux destinés à l'identification des exploitations agricoles engagées.

2 FAIM «ZERO»



Cible 2.4

13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



Cible 13.2

17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



Cibles 17.14 et 17.17

## OBJECTIFS

**Objectif 2021 :** 50 agriculteurs engagés dans la certification.

**D'ici à 2022 :** permettre à 50 % des agriculteurs du territoire de réaliser une transition de pratique.

**D'ici à fin 2022 :** permettre à 30 % des agriculteurs d'être positionnés sur le niveau HVE3 et à 10 % d'être certifiés.

Accompagner des projets pilotes d'adaptation au changement climatique.

## DÉMARCHE HVE (HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE) DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

D'ici 2022, la loi Egalim imposera aux restaurants collectifs de s'approvisionner à 50 % de produits sous certification de qualité dont au moins 20 % de produits bio. Aussi, le département se mobilise afin d'augmenter le nombre d'agriculteurs certifiés haute valeur environnementale (HVE). Cette action est portée par la chambre d'agriculture avec le soutien du conseil départemental de Loir-et-Cher, dans le cadre d'une convention de partenariat annuelle.

### RÉSULTATS OBTENUS EN 2020

*Soutien du conseil départemental à la chambre d'agriculture : 18 300 €*

*Accompagnements individuels de 41 agriculteurs vers la certification HVE : 95 % certifiés.*

## INDICATEURS SUR LA FINALITÉ

### INDICATEURS GLOBAUX

#### Lecture publique :

Part de la population couverte par le réseau de lecture publique : 85,1 % fin 2019 (en dehors des communes de plus de 10 000 habitants).  
Nombre de points d'accès « grand public » aux outils numériques : 234 en février 2021.

Source : *Observatoire de l'Économie et des territoires*.

#### Agriculture :

Part de l'agriculture biologique dans la surface agricole utilisée : 4 % en 2020 (9,5% pour la moyenne française).

Source : *Agence bio*.

Au total, en 2020, les surfaces engagées en agriculture biologique dans le département atteignent 11 509 hectares dont 8 201 sont certifiés bio. La surface consacrée à l'agriculture biologique en Loir-et-Cher a presque doublé entre 2011 et 2020 (+ 5 570 ha environ).

En Loir-et-Cher, le nombre total d'exploitations agricoles engagées en bio (certifiées bio et conversion) a été multiplié par 1,8 depuis 2011, passant de 139 à 255 en 10 ans.

### INDICATEURS ISSUS DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOIR-ET-CHER

#### Patrimoine :

Indicateur d'état moyen du patrimoine bâti : 3,3 / 5

#### Lecture publique :

Nombre d'inscrits aux ressources en ligne : 6 973 en 2020 contre 1 599 en 2019.

#### Culture :

Nombre de spectateurs pour 100 € octroyés aux scènes de programmation et aux structures culturelles : 27,52 % soit une baisse de 34 % par rapport à 2019 liée à la crise sanitaire.

Nombre moyen total de spectateurs pour Festillesime 41 : 3 673 soit une baisse de 74 % par rapport à 2019 liée à la crise sanitaire.

#### Sport :

Nombre de participants pour 100 € octroyés aux clubs sportifs : 7,60.

#### Tourisme :

Nombre d'entrées aux principaux sites touristiques de Loir-et-Cher : 3 millions en 2020 contre 5,7 millions en 2019, baisse liée à la crise sanitaire.

#### Communication :

Montant consacré aux annonces, insertions et publications pour la communication du département : 296 486 €.

Nombre de campagnes de communication sur le réseau abribus : 38 en 2020 contre 43 en 2019.

# 4

# ÊTRE

# SOLIDAIRE

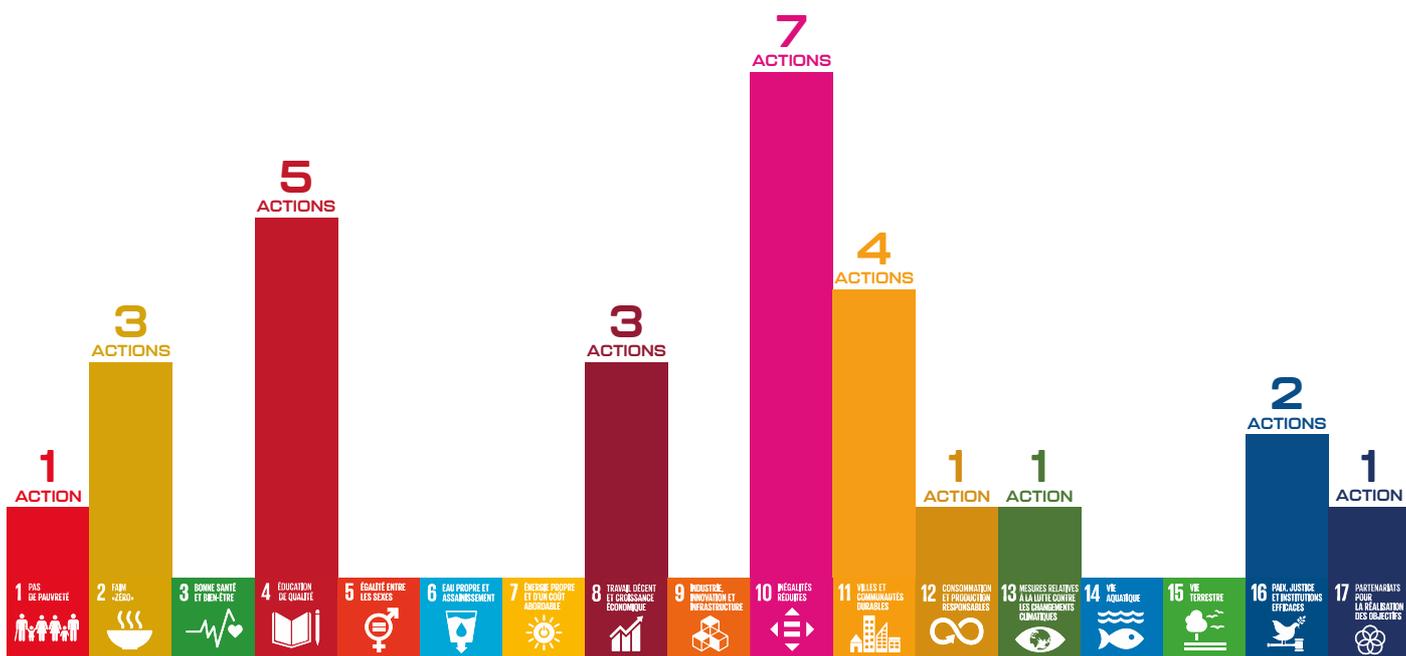


Le développement économique n'implique pas nécessairement un progrès social (ODD 8 et 10). Dans un contexte de forte compétition entre les territoires et au niveau international par la mondialisation, la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations sont plus que jamais nécessaires. Favoriser la cohésion sociale, c'est la capacité donnée à notre société d'assurer le bien-être de tous ses citoyens. Ce bien-être se traduit par la possibilité pour tout un chacun d'accéder, quel que soit son niveau de vie, aux besoins essentiels : alimentation, logement, santé, accès égal au travail, sécurité, éducation, droits humains, culture et patrimoine, etc. le conseil départemental de Loir-et-Cher agit en cherchant à réduire les inégalités selon les territoires et les ressources. Il cherche également à offrir à tous un meilleur cadre de vie et un accès égal aux services, tout en revitalisant les territoires ruraux. Cette finalité doit intégrer une meilleure solidarité intercommunale et œuvrer à la prévention de l'incivilité, des risques et de l'insécurité sociale.

## 4-1 AGIR POUR VAINCRE LES SITUATIONS DE PAUVRETÉ

L'objectif « Agir pour vaincre les situations de pauvreté » est structuré en trois sous-objectifs, présentés dans le tableau ci-dessous :

SOUS-OBJECTIF	NOMBRE D' ACTIONS ISSUES DE L'AGENDA 2030	NOMBRE D' ACTIONS COMPLÉMENTAIRES	ACTIONS FOCUS
Prévenir l'isolement	5	/	→
Répondre dynamiquement aux urgences de première nécessité	2	4	→
Valoriser les filières d'apprentissages et professionnelles	2	/	



Contribution aux ODD pour l'objectif « Agir pour vaincre les situations de pauvreté »



**1 000 CHANTIERS**  
pour nos artisans



Dans le cadre du plan de relance « Relance 41 », initié par le département pour la période 2020-2022, une première aide a été adoptée à la fin de l'année 2020 : « 1 000 chantiers pour nos artisans locaux ». Il s'agit d'une aide aux collectivités afin qu'elles engagent rapidement leurs travaux d'investissement en les confiant à des artisans locaux (du Loir-et-Cher ou des départements limitrophes). En 2021, une enveloppe totale d'1,5 M€ sera consacrée à ce dispositif de soutien à l'économie locale et aux petits artisans du territoire.

# 4- ÊTRE SOLIDAIRE



Cibles 4.1, 4.3, 4.5 et 4.7



Cible 10.2



Cible 12.8



Cible 16.10

## OBJECTIFS

Mettre en place des partenariats avec les associations de lutte contre l'illettrisme.

Poursuivre les partenariats avec les associations œuvrant auprès des publics en situation de handicap.

## FAVORISER L'ACCÈS AUX SAVOIRS POUR TOUS DANS LA PROXIMITÉ

Le conseil départemental est engagé pour favoriser l'accès aux savoirs pour tous, via le développement d'actions en bibliothèque et avec les associations culturelles et sportives. La direction de la lecture publique propose aux bibliothécaires de son réseau des outils adaptés aux publics fragiles (personnes en situation d'apprentissage de la langue française et toute personne souffrant de handicap visuel, sonore, auditif, cognitif, neurologique, etc.).

Parmi ces fonds, la collection « facile à lire » propose aux apprenants trois niveaux de lecture, une belle lisibilité des textes dans des romans, des livres de recettes, d'activités variées, etc.

Pour le public « DYS » (dyscalculie, dyslexie, dysphasie, etc.), la collection s'enrichit au fil des semaines : livres papier et numériques se complètent pour trouver la mise en page adéquate.

### RÉSULTATS OBTENUS EN 2020

Mise en place d'un comité de sélection interprofessionnel pour la constitution du fonds « facile à lire », à destination des publics en situation d'illettrisme : label « facile à lire » décerné par le ministère de la culture.

Mise en place d'un fonds spécifique « DYS ».

Mise en place d'une journée de formation à distance avec la fédération française des DYS autour de la sensibilisation des personnels des bibliothèques à ces troubles et des offres à créer en bibliothèque.



Cible 2.4



Cible 13.2

## OBJECTIFS

Maintenir une veille sur les situations fragiles en lien avec la profession agricole.

Continuer à soutenir la cellule « passer le cap » durant l'année 2021.

## SOLIDARITÉ TERRITORIALE AUX AGRICULTEURS / MESURES SUITE À LA CRISE SANITAIRE



Pour faire face à la pandémie de COVID-19 et aux confinements successifs associés, deux mesures phares ont été mises en place à destination des agriculteurs/horticulteurs.

**Pour soutenir les horticulteurs**, le conseil départemental s'est associé à l'association des maires de Loir-et-Cher et à la chambre d'agriculture, afin qu'ils ne perdent pas leurs productions de plants de légumes ou fleurs. Plantes et légumes ont été offerts à 46 Ehpad du département et aux 107 communes qui en ont fait la demande.

**Pour soutenir les agriculteurs**, qui se sont retrouvés parfois en grandes difficultés, une cellule spécifique d'urgence a été mise en place par la chambre d'agriculture, avec le soutien du conseil départemental, intitulée « Passer le Cap ». Cette cellule dispose d'un numéro d'appel unique destiné à l'écoute, l'orientation et le suivi des personnes en difficulté ponctuelle ou durable.

### RÉSULTATS OBTENUS EN 2020

Soutien aux horticulteurs : achat direct du département pour un total de 13 303 plantes auprès de 27 horticulteurs volontaires, soit au total 43 376 €.

Soutien aux agriculteurs en difficulté : soutien du conseil départemental pour la mise en place de la cellule « passer le cap » : 15 000 €.

## 4-2 FAVORISER L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

L'objectif « Favoriser l'insertion sociale et professionnelle » est structuré en deux sous-objectifs, présentés dans le tableau ci-dessous :

SOUS-OBJECTIF	NOMBRE D'ACTIONS ISSUES DE L'AGENDA 2030	NOMBRE D'ACTIONS COMPLÉMENTAIRES	ACTIONS FOCUS
Accompagner vers les dispositifs inclusifs	2	1	
Favoriser l'insertion	3	1	➔



Le conseil départemental œuvre au quotidien pour l'insertion professionnelle des allocataires du RSA. Pour aider au recrutement dans certaines filières en tension, il a pris une mesure exceptionnelle : l'allocataire du RSA peut cumuler l'allocation et son salaire (emploi ou formation professionnelle).

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



Cible 4.4

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



Cible 8.5

## FAVORISER L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

La loi n° 2008-1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le RSA, confortée par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe, donne pleine compétence aux départements pour la mise en œuvre de la politique d'insertion sociale et professionnelle sur son territoire. Dans ce cadre, le conseil départemental de Loir-et-Cher s'est doté d'un [programme départemental d'insertion et d'un pacte territorial d'insertion](#) (PDI-PTI intégré) pour la période 2019-2022 : il s'agit d'une volonté d'agir ensemble.

- Deux actions, ciblées sur l'insertion par l'activité économique, ont été ciblées dans ce document :
- « optimisation du dispositif de l'Insertion par l'activité économique (IAE) » (action en cours), dont les objectifs sont de :
    - faire découvrir l'activité et le fonctionnement de toutes les structures IAE du département ;
    - favoriser le développement de la prescription vers les structures IAE.
  - enrichir l'offre de l'Insertion par l'IAE sur les territoires (action en cours), dont les objectifs sont de :
    - favoriser le développement de l'offre d'IAE en veillant à offrir une meilleure couverture territoriale ;
    - accompagner les projets nouveaux ou les développements des structures existantes.

### OBJECTIFS

Maintenir la participation du département aux CTA.

Programmer des visites de structures et autres actions à destination des référents et du public accompagné.

Maintenir la volonté de l'État d'accroître l'IAE, notamment en Loir-et-Cher.

Participer à la mise en œuvre des projets.

### RÉSULTATS OBTENUS EN 2020

*Nombre de référents participant aux comités techniques d'animations (CTA) : a minima 1.*

*Reconduction de l'appel à projets (implantation, création et développement de structures) par la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), en concertation avec le département, sur l'enrichissement de l'offre IAE :*

- *nombre de projets : 8 ;*
- *nombre de postes : 50 dont 31 RSA ;*
- *nombre de personnes accompagnées : 12 dont 7 RSA.*

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



Cibles 8.5, 8.6 et 8b

9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



Cible 9.2

## L'INSERTION PROFESSIONNELLE : JOB41

Pour faciliter la recherche d'emploi des allocataires du RSA, le conseil départemental a développé la plateforme [Job41](#). Ce service en ligne permet de mettre en relation les allocataires du RSA et les entreprises qui recrutent près de chez eux. Cette initiative, qui a constitué une première en France, offre une innovation dans le domaine de l'insertion professionnelle.

Depuis 2020, la plateforme a évolué et est désormais ouverte à tous les Loir-et-Chériens. La plateforme n'oublie pas sa mission principale d'aide aux personnes en difficulté. Les allocataires du RSA continuent de bénéficier d'un accompagnement spécialisé. Les autres Loir-et-Chériens sont en autonomie sur le site.

Autre nouveauté, Job41 s'est enrichi d'offres de formations professionnalisantes et gratuites, à condition qu'elles aient lieu en Loir-et-Cher et correspondent aux besoins des entreprises locales.

Avec la mise en place de Job41, le conseil départemental de Loir-et-Cher est toujours sollicité par de nombreux départements afin d'échanger sur les pratiques métiers de l'insertion et sur la mise en place de l'outil. À ce jour plus de 30 départements ont acheté la solution.

### RÉSULTATS OBTENUS EN 2020

*Nombre d'offres en ligne : 868*

*Nombre de nouveaux recruteurs inscrits : 82 soit 952 au total*

*Retours à l'emploi recensés : 552, soit une progression de 50% comparé à 2019.*

*Nette augmentation des CDI (+109%) et des CDD de plus de 6 mois (+81%).*

*Entrées en formation : 65 contre 34 en 2019, dont plus de 55% sur les métiers en tension de l'aide à la personne.*

*Organisation de deux actions de formation (agents de soin pour les EHPAD et entreprises du service à domicile ; maîtres-nageurs sauveteurs) et de 32 ateliers de découverte des métiers et secteurs qui recrutent.*

### OBJECTIFS

Développer des formations locales sur les métiers en tension.

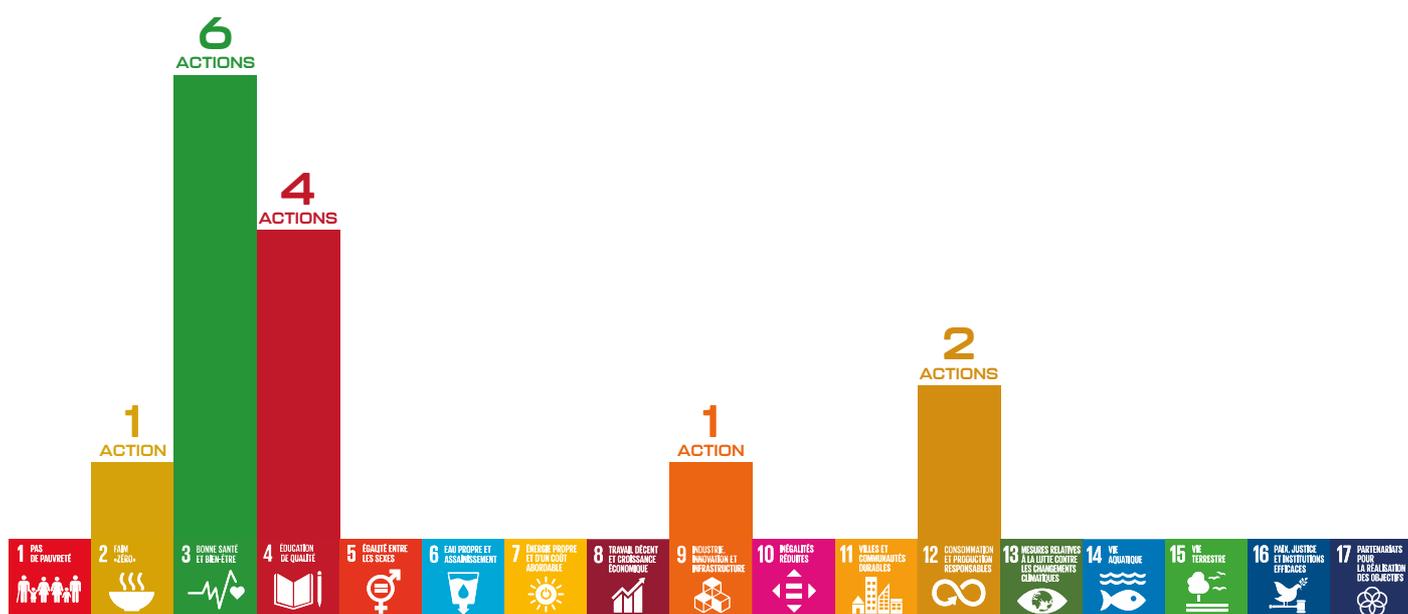
Valoriser des métiers qui recrutent sur le territoire.

Renforcer des liens avec les entreprises locales

## 4-3 ALIMENTATION-SANTÉ : UNE PRIORITÉ

L'objectif « Alimentation-santé : une priorité » est structuré en deux sous-objectifs, présentés dans le tableau ci-dessous :

SOUS-OBJECTIF	NOMBRE D' ACTIONS ISSUES DE L' AGENDA 2030	NOMBRE D' ACTIONS COMPLÉMENTAIRES	ACTIONS FOCUS
Développer des actions de prévention à la santé et pour une alimentation saine	4	/	→
Un meilleur accès à la santé	2	1	→



Contribution aux ODD pour l'objectif « Alimentation-santé : une priorité »

LE GRAND DÉBAT de la Santé en LOIR-ET-CHER

VOUS AVEZ LA PAROLE !

Monavis citoyen

Loir&Cher LE DÉPARTEMENT

Arrivé à son terme en décembre 2020, le schéma de santé 2015-2020 se structurait autour de 3 axes, 8 objectifs et 30 fiches actions. En fin d'année 2020, ce sont 80 % des actions qui ont été lancées, dont 19 menées à terme et 5 en cours de développement. Préoccupé par la désertification médicale et conscient des difficultés rencontrées, le conseil départemental a lancé, en juillet 2020, un grand débat sur la santé, sur une période de 4 mois, sous la forme d'une concertation citoyenne (enquêtes et ateliers de co-construction). Ce grand débat devrait aboutir à un nouveau schéma de santé pour la période 2021-2026.

# 4- ÊTRE SOLIDAIRE

2 FAIM «ZÉRO»



Cible 2.2

12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



Cible 12.2

## OBJECTIFS

Poursuivre l'accompagnement des différents acteurs afin de respecter la loi Egalim.

## DÉVELOPPER UNE ALIMENTATION LOCALE ET DE QUALITÉ DANS LES COLLÈGES ET EHPAD

Afin de dynamiser le développement de l'approvisionnement en circuits de proximité pour la restauration collective, d'agir en faveur de l'agriculture et de renforcer l'économie locale, le département adhère à l'association Agrilocal. Dans le cadre de cette adhésion, le conseil départemental a mis en place sa propre plateforme, dénommée **Agrilocal 41**, pour permettre la mise en relation des acheteurs de la restauration collective et des producteurs locaux de Loir-et-Cher.

Depuis avril 2020, Agrilocal41 est également ouverte aux supérettes et petits commerces de proximité souhaitant proposer à leurs clients des produits locaux.

Durant l'année 2020, deux événements Agrilocal « au pré de la ferme » ont pu avoir lieu au début du mois de mars dans deux exploitations agricoles.

Une formation, en visioconférence, s'est également tenue auprès des producteurs et des acheteurs pendant la crise sanitaire.

## RÉSULTATS OBTENUS EN 2020

Nombre d'inscriptions :

- 59 fournisseurs : 80 % de producteurs, 15 % d'entreprises locales et 5 % d'artisans
- 60 acheteurs : 50 % d'épiceries, 15 % de collèges, 12 % de maisons de retraite et 5 % de communes et EPCI.

Nombre de commandes : 133 pour 4 tonnes de produits locaux commercialisés.

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



Cible 3.8

9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



Cible 9.5

## OBJECTIFS

Mettre en place des nouveaux secteurs de 6 médecins par an sur le territoire du Loir-et-Cher.

## DÉVELOPPER ET COORDONNER DES ACTIONS INNOVANTES EN FAVEUR DE L'ACCÈS À LA SANTÉ

Le département de Loir-et-Cher doit faire face, comme tous les territoires ruraux, à une pénurie de médecins plus ou moins sévère suivant les secteurs géographiques. En 30 ans, le Loir-et-Cher a perdu 81 médecins, soit une baisse de 25 % dans la profession.

Le dispositif PAÏS (plateforme alternative d'innovation en santé) a connu sa première implantation dans le sud du département dès 2009. Il s'agit d'une plateforme d'orientation et de régulation médico-sociale. Les médecins qui adhèrent à PAÏS assurent l'organisation de la prise en charge des soins imprévus. Ils allègent leurs rendez-vous pour se rendre disponibles aux demandes.

Le conseil départemental souhaite lancer une extension de ce dispositif. En 2020, il a notamment été étendu au territoire de l'arrondissement du Vendômois, pour une population de 71 500 habitants. Six médecins sont désormais inscrits sur le bassin de vie de Montoire : ils répondent et traitent dans la journée les appels des patients afin de désengorger les urgences.

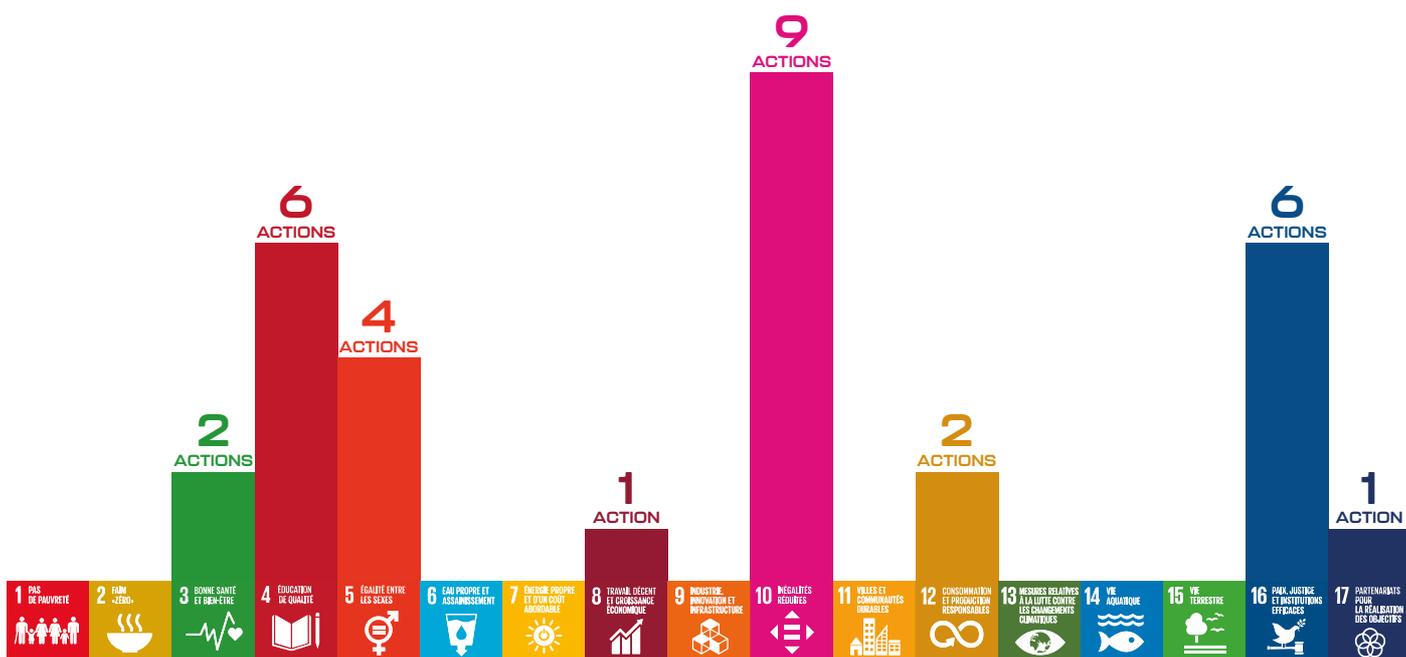
## RÉSULTATS OBTENUS EN 2020

Subvention accordée par le conseil départemental à PAÏS : 206 480 €.

## 4-4 AGIR POUR L'ÉGALITÉ

L'objectif « Agir pour l'égalité » est structuré en deux sous-objectifs, présentés dans le tableau ci-dessous :

SOUS-OBJECTIF	NOMBRE D' ACTIONS ISSUES DE L'AGENDA 2030	NOMBRE D' ACTIONS COMPLÉMENTAIRES	ACTIONS FOCUS
Lutter contre les discriminations	10	1	➔
Veiller à l'égalité des sexes	2	/	



Contribution aux ODD pour l'objectif « Agir pour l'égalité »

POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE

**RÉUSSIR LE 100 % ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE**

Feuille de route 2020-2021

Une classe de 6<sup>e</sup> du collège Michel-Bégon à Blois participe à un projet d'éducation artistique et culturelle (PEAC), pour l'année scolaire 2020-2021, encadré par une résidence artistique (musique, danse et théâtre) sur le thème de la lutte contre les stéréotypes.

Dans le cadre des PEAC, les enseignements et les projets peuvent, en effet, s'appuyer sur de nombreux dispositifs existants (résidences d'artistes, ateliers, jumelages avec les structures culturelles, etc.).

La résidence artistique, pour ce PEAC, est soutenue dans le cadre d'un protocole d'accord pour l'éducation artistique et culturelle entre la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Centre-Val de Loire, l'éducation nationale et le conseil départemental de Loir-et-Cher.

# 4- ÊTRE SOLIDAIRE



Cible 5.1



Cible 10.3



Cible 16b

## OBJECTIFS

Élaborer le plan départemental d'égalité femmes-hommes et sensibiliser les agents.

## LUTTER DURABLEMENT CONTRE LES DISCRIMINATIONS LIÉES AU GENRE ET À LA SEXUALITÉ

Le conseil départemental s'engage dans la lutte durable contre les discriminations liées au genre et à la sexualité.

Depuis l'automne 2020, les représentants du personnel et la direction des ressources humaines se sont engagés dans une réflexion dont l'objectif est d'élaborer un plan d'actions départemental d'égalité femmes-hommes, à destination des agents. Ce plan prévoira des actions concrètes pour favoriser l'égalité des sexes dans des domaines divers et variés comme la prévention et la lutte contre le harcèlement, la conciliation des vies privée et professionnelle ou le déroulement de carrière.

### RÉSULTATS OBTENUS EN 2020

Construction d'un groupe de travail sur la thématique de lutte contre les discriminations liées au genre et à la sexualité.



Cible 10.2

## OBJECTIFS

Continuer la mise en œuvre du projet de déploiement de bornes WiFi dans les Ehpad publics et associatifs.

Acquérir des ressources numériques spécifiques aux seniors et personnes en situation d'illectronisme.

Mettre en place des ateliers de médiation et des sessions de formation.

## ACCOMPAGNER LES PERSONNES ÂGÉES ET LES PERSONNES EN SITUATION D'ILLECTRONISME À L'UTILISATION DU NUMÉRIQUE



La crise sanitaire a révélé les besoins en numérique des Ehpad du département, tant pour nos aînés, afin qu'ils gardent le lien avec leurs familles, que pour l'accès aux soins de santé dans nos territoires. Un règlement départemental d'aide au déploiement de bornes WiFi, dans les Ehpad publics et associatifs à but non lucratif, a été élaboré, son objectif est de faciliter l'accès au numérique pour les résidents. Le syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique a été missionné pour intervenir, au nom et pour le compte du département, auprès des établissements qui se sont portés volontaires.

Pour faciliter l'accès numérique aux personnes ayant des problèmes visuels, moteurs ou cognitifs, le conseil départemental s'est également doté du dispositif « **FACIL'iti** », solution d'accessibilité numérique, pour certains de ses sites internet.

### RÉSULTATS OBTENUS EN 2020

Établissements concernés par le déploiement de bornes WiFi : 43.

Établissements ayant fait l'objet d'un prêt de tablettes numériques (Ehpad et établissements d'aide à l'enfance) : 66.

Sites disposant de la solution « FACIL'iti » : 2.



Cible 3.4



Cible 8.8



Cible 10.2



Cible 16.6

## OBJECTIFS

Continuer à organiser des actions d'information et de sensibilisation pendant la Semaine Européenne du Handicap au Travail.

Engager une politique du handicap, afin de mieux accompagner les agents, favoriser le maintien de l'emploi, etc.

## HANDICAP AU TRAVAIL

Faire équipe avec un travailleur handicapé peut susciter des appréhensions.

Des actions de sensibilisation auprès de tous les agents ont eu lieu durant la semaine européenne du handicap au travail, qui s'est tenue du 16 au 20 novembre 2020. Du fait de la crise sanitaire, les événements se sont déroulés en distanciel : témoignages d'agents de la collectivité en situation de handicap, quiz, podcast sur l'intérêt de se déclarer travailleur handicapé, saynètes théâtralisées sur le handicap invisible.

### RÉSULTATS OBTENUS EN 2020

Nombre d'agents reconnus travailleurs handicapés au 31 décembre 2020 : 125, soit un taux de 7,85 % de l'effectif rémunéré à cette date. La loi de 2005 exige un minimum de 6 %.

## INDICATEURS SUR LA FINALITÉ

### INDICATEURS GLOBAUX

#### Insertion :

Taux de bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) fin décembre 2019 : 12,9 % de la population de 75 ans et plus.

Sources : DREES, Enquête Aide sociale ; Insee, estimations provisoires de population au 01/01/2020

Part de population couverte par le RSA : 4,7 % au 31/12/2019.

Sources : DREES - INSEE d'après CNAF, MSA ; Insee, estimations de population au 01/01/2020 (Résultats provisoires arrêtés fin 2019)

#### Démographie :

Avec 40 310 habitants âgés de 75 ans et plus au 1er janvier 2021, le Loir-et-Cher figure parmi les départements qui enregistrent les plus fortes proportions de seniors : 12,4 % (contre 10,9 % pour la région et 9,5 % en métropole ; 70e rang).

Sources : INSEE, Estimations de population (résultats provisoires arrêtés en mars 2021)

### INDICATEURS ISSUS DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOIR-ET-CHER

#### Restauration scolaire :

% de produits issus de circuits de proximité : 19 % en 2020 contre 10 % en 2019.

#### Dépendance :

Délai d'instruction des dossiers d'allocation personnalisée d'autonomie : 2 mois.

Nombre de services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) distincts : 38.

#### Enfance :

Proportion d'enfants placés chez les assistants familiaux : 41,7 % en 2020 contre 44,3 % en 2019 (résultat lié à la baisse du nombre d'assistants familiaux).

#### Handicap :

Délai d'instruction de la prestation de compensation du handicap (PCH) : 4 mois.

#### Insertion :

Nombre d'allocataires du RSA ayant retrouvé un emploi ou une formation : 970 en 2020 contre 792 en 2019.

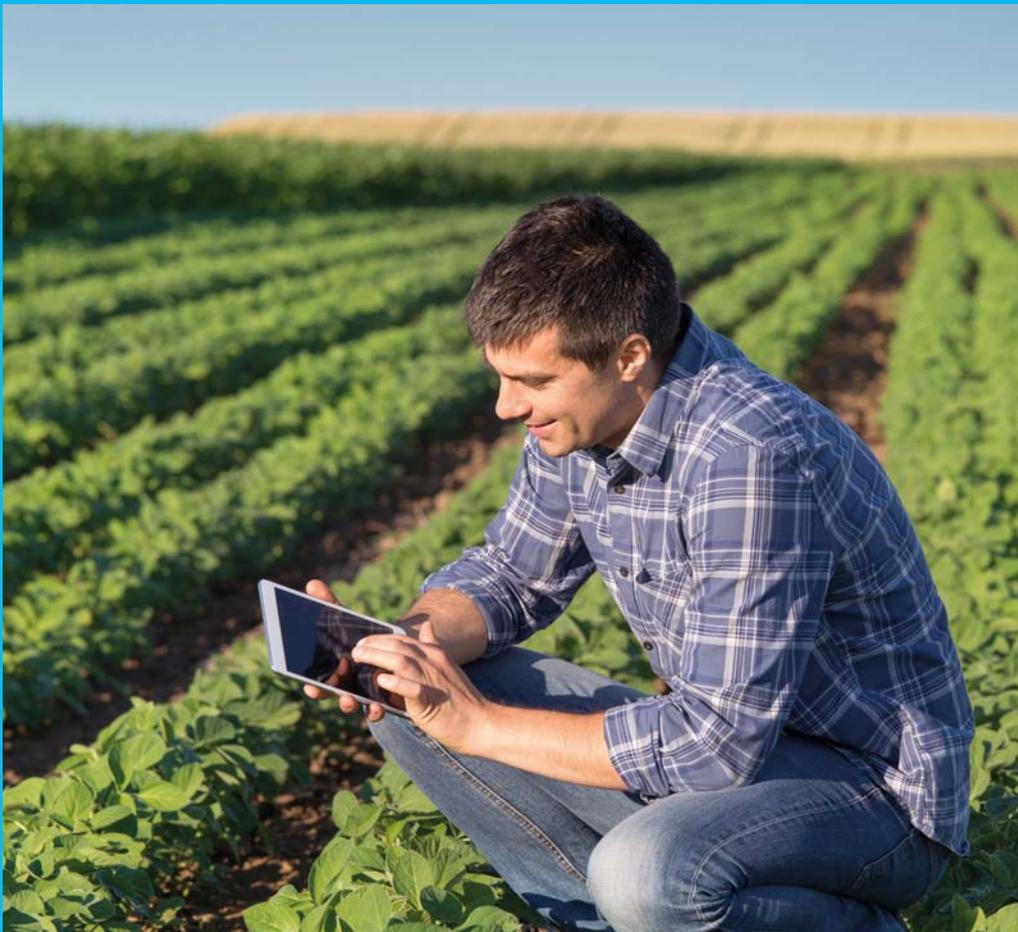
Montant des allocations de RSA versées : 45 927 137 €, soit une augmentation de 6 % entre 2019 et 2020.

#### Santé :

Nombre de professionnels de santé aidés financièrement : 209 en 2020 contre 197 en 2019.

# 5

# ENTREPRENDRE RESPONSABLE



La question du changement de comportement et, plus généralement de l'évolution de nos modes de vie, est un enjeu clé de la transition écologique et solidaire. 45 % des français ont le sentiment d'agir pour protéger l'environnement (CGDD, 2018) mais cet engagement ne suffira pas à atteindre les objectifs mondiaux de l'Agenda 2030.

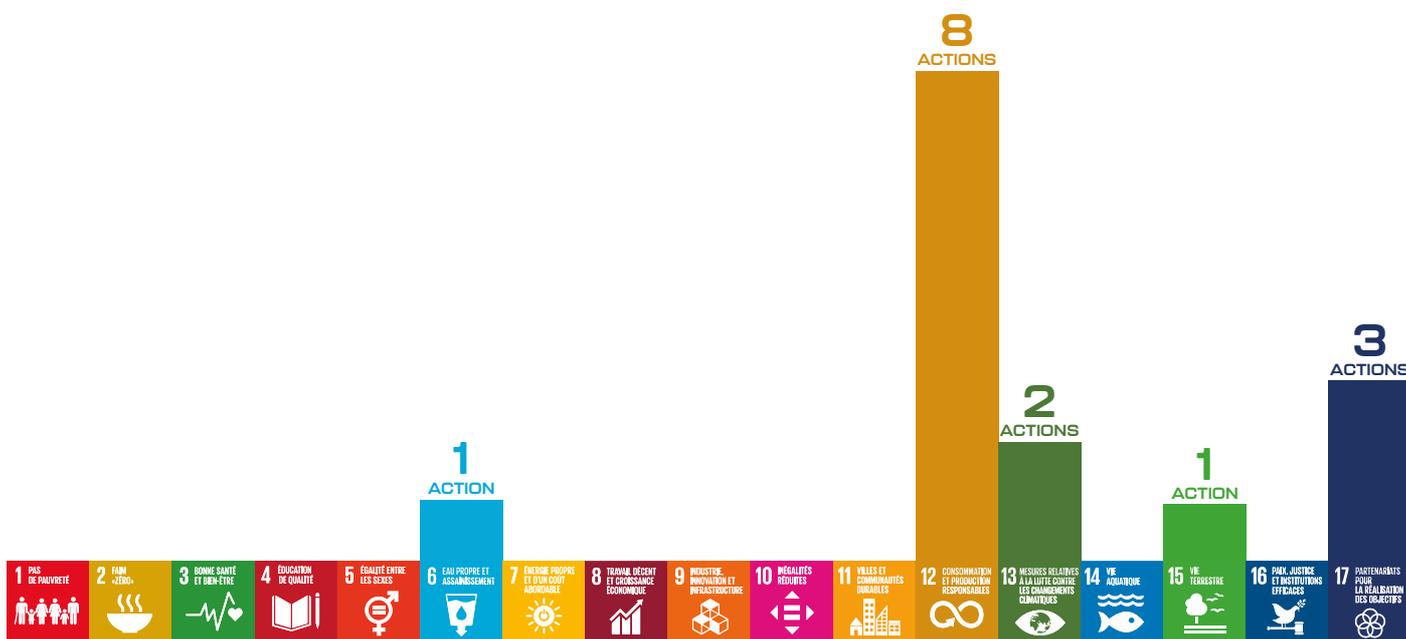
La réussite et la mise en œuvre concrète de l'ambitieux plan d'actions en matière de développement durable du conseil départemental de Loir-et-Cher (Agenda 2030 du Loir-et-Cher) impose la mise en place de nombreux moyens de pilotage, ainsi que d'une animation spécifique, dotée de moyens humains dédiés.

La sensibilisation, la formation et l'intégration des enjeux de développement durable doivent tout d'abord passer par une responsabilité interne et transparente, tout en permettant, en parallèle, aux différentes collectivités et aux citoyens d'être informés, conseillés et accompagnés (ODD 12, 16 et 17). La formation des jeunes générations est également essentielle pour agir et les rendre moteurs et forces de propositions (ODD 4 et 12).

## 5-1 INSPIRER LE CHANGEMENT PAR LA RESPONSABILITÉ INTERNE

L'objectif « Inspirer le changement par la responsabilité interne » est structuré en quatre sous-objectifs, présentés dans le tableau ci-dessous :

SOUS-OBJECTIF	NOMBRE D' ACTIONS ISSUES DE L'AGENDA 2030	NOMBRE D' ACTIONS COMPLÉMENTAIRES	ACTIONS FOCUS
Former et sensibiliser les agents au développement durable	2	/	→
Former les équipes et les managers	1	/	
Progresser ensemble	1	/	
Adapter nos techniques d'entretien routier aux enjeux du développement durable	5	/	



Contribution aux ODD pour l'objectif « Inspirer le changement par la responsabilité interne »



Le conseil départemental de Loir-et-Cher a adopté son propre [Agenda 2030](#) en décembre 2020. La sensibilisation et la formation en interne des enjeux liés au développement durable sont des actions indispensables à mener, à court terme, pour que l'ensemble des managers et des agents puissent se les approprier et que la progression collective devienne le maître mot pour un changement des pratiques.



Des ateliers « 0 déchet » ont eu lieu au mois de mars 2020 afin de faire connaître et de former les agents aux gestes écocitoyens. Les séances ont été très appréciées et ont été sollicitées au-delà de la capacité d'accueil.

6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



Cible 6.5

12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



Cibles 12.2 et 12.5

13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



Cible 13.3

## OBJECTIFS

Mettre en place des ateliers sur le temps du midi pour sensibiliser aux éco-gestes et à la responsabilité interne.

Mettre en place des actions de communication (fiches éco-gestes à diffuser, etc.).

## SENSIBILISER AUX ÉCO-GESTES ET À LA RESPONSABILITÉ INDIVIDUELLE

Le conseil départemental de Loir-et-Cher souhaite s'engager pleinement dans le changement durable des pratiques pour construire un monde résilient. En ce sens, la formation et la sensibilisation des agents au développement durable est indispensable pour accroître la responsabilité interne et, ainsi, inspirer le changement.

Les agents du conseil départemental disposent d'un outil permettant de visualiser toutes les actualités en interne. Certaines publications de 2020 ont porté sur la thématique des éco-gestes et notamment le recyclage des casques de chantier, avec la mise à disposition d'un container, ou encore le recyclage des stylos usagés.

L'année 2020 a également permis d'initier de premiers ateliers de sensibilisation au développement durable, à destination des agents, sur la réduction des déchets (ateliers « 0 déchet »). La thématique était centrée sur « Comment, dans l'organisation quotidienne, chacun pouvait réfléchir à donner du sens à ses gestes écocitoyens ? ». Une agent du conseil départemental a pu, lors de ces ateliers, faire un retour de sa propre expérience, appuyée par des produits et matériaux confectionnés « maison » à disposition des participants.

Toutefois, la crise sanitaire n'a pas permis la tenue de l'ensemble des ateliers envisagés, qui affichaient complets.

### RÉSULTATS OBTENUS EN 2019

*Ateliers sur la thématique du zéro déchet : 2 au mois de mars 2020.*

*Nombre de participants par ateliers : 6*

*Quatre ateliers ont dû être annulés en raison de la crise sanitaire*

## 5-2 TRANSVERSALITÉ ET COHÉSION

L'objectif « Transversalité et cohésion » est structuré en trois sous-objectifs, présentés dans le tableau ci-dessous :

SOUS-OBJECTIF	NOMBRE D' ACTIONS ISSUES DE L'AGENDA 2030	NOMBRE D' ACTIONS COMPLÉMENTAIRES	ACTIONS FOCUS
Communication interne et transparence	2	/	→
Intégrer le développement durable dans les process	1	/	
Se tenir informé des nouveautés	1	/	



Contribution aux ODD pour l'objectif « Transversalité et cohésion »

■ CONSEIL DÉPARTEMENTAL 41
■ ROUTE 41
■ ASSISTANT MATERNEL 41
■ CULTURE 41
■ TOURISME LOIR-ET-CHER
■ VIVRE AUTONOME 41
🐦
f
☰
📺

### Loir&Cher LE DÉPARTEMENT

ACCUEIL
SERVICES EN LIGNE
DESTINATION LOIR&CHER
VOTRE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
SES MISSIONS
FACILiti

**AGENDA 2030**  
135 actions pour préserver notre territoire

[CLIQUEZ ICI](#)

○ ○ ○ ○ ● ○ ○ ○ ○ ○

Le conseil départemental a communiqué, sur son [site internet](#), au sujet de son Agenda 2030 et des 135 actions associées adoptées en décembre 2020.

[Une rubrique](#) est également dédiée à l'Agenda 2030.

Prochain objectif ? Pouvoir mettre à disposition des Loir-et-Chériens un outil d'état d'avancement des actions, comprenant différents liens vers des sites, des documents, etc. permettant à chacun l'approfondissement de certains sujets.



Cible 16.6

## OBJECTIFS

Réaliser un plan de communication interne permettant de sensibiliser et de former les agents, les managers et les élus aux enjeux du développement durable et à l'Agenda 2030.

## EN INTERNE : CRÉER DE NOUVEAUX OUTILS ET DE NOUVELLES MÉTHODES POUR FAVORISER LA COMMUNICATION INTERNE

Dans une démarche continue de développement des compétences en communication, le conseil départemental s'est doté d'un réseau, dénommé « COM'IN », en septembre 2020.

Ce réseau regroupe 35 référents, présents dans chaque direction, ayant pour mission de promouvoir les idées, les projets, les métiers, à travers des outils de communication interne. Il permettra notamment d'être un appui pour sensibiliser et former en interne au développement durable et à ses enjeux.

En lien avec le réseau « COM'IN », les agents du conseil départemental disposent d'un outil permettant de visualiser toutes les actualités en interne. Un certain nombre de publications ont porté sur la thématique du développement durable en 2020.

### RÉSULTATS OBTENUS EN 2019

*Élaboration d'un guide de stratégie de communication interne.*

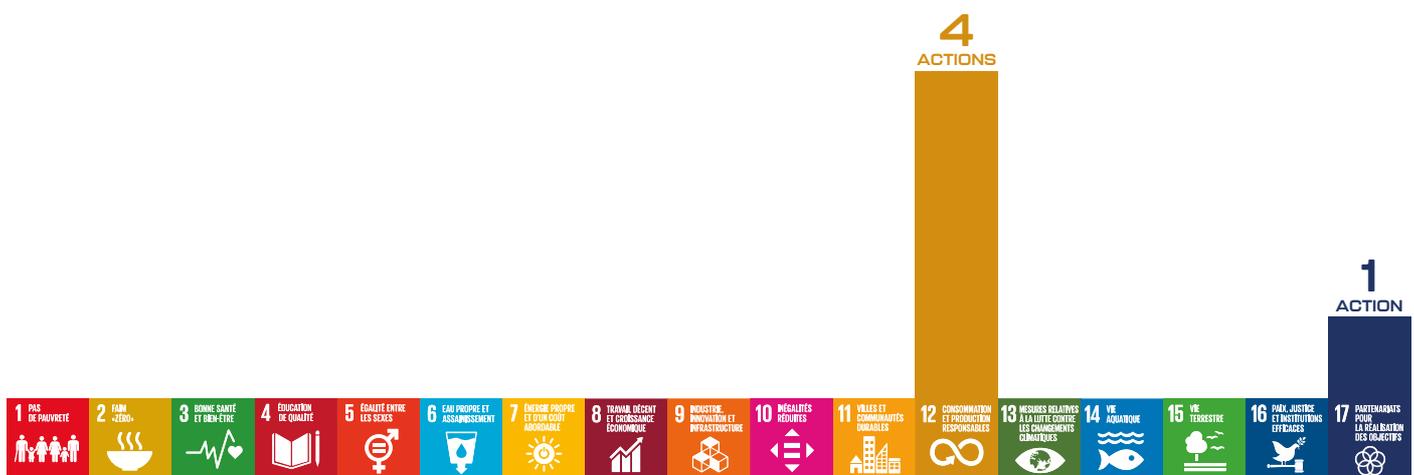
*Tenue de réunions de travail pour l'appropriation d'outils, de méthodes, de partage d'informations, etc.*

*Nombre de publications en lien avec la thématique du développement durable : 56.*

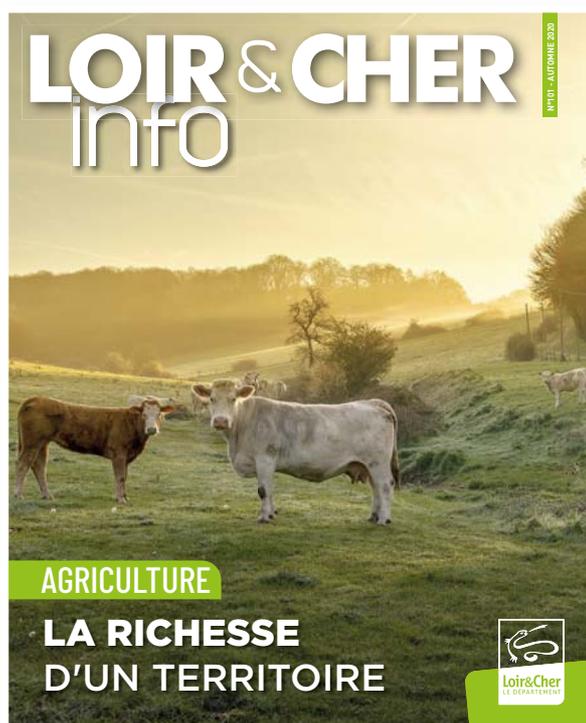
## 5-3 INFORMER POUR CHANGER DURABLEMENT NOS COMPORTEMENTS

L'objectif « Informer pour changer durablement nos comportements » est structuré en deux sous-objectifs, présentés dans le tableau ci-dessous :

SOUS-OBJECTIF	NOMBRE D' ACTIONS ISSUES DE L' AGENDA 2030	NOMBRE D' ACTIONS COMPLÉMENTAIRES	ACTIONS FOCUS
Informer le public pour une meilleure appropriation des enjeux de développement durable	2	/	→
Conseiller et accompagner les collectivités et les citoyens	3	/	



Contribution aux ODD pour l'objectif « Informer pour changer durablement nos comportements »



Le magazine Loir-et-Cher Info de l'automne 2020 a porté sur l'agriculture et les difficultés subies par le monde agricole en raison de la crise sanitaire. Des articles mettent en avant le développement de circuits-courts, piloté ou soutenu par le conseil départemental, la transition énergétique via le développement de méthaniseurs, ou encore donnent la parole à des agriculteurs sur leurs pratiques et leurs réflexions autour des enjeux de développement durable. L'économie circulaire et solidaire y est mise à l'honneur !

12 CONSOMMATION  
ET PRODUCTION  
RESPONSABLES



Cible 12.8

## OBJECTIFS

Communiquer, via différents outils, auprès des citoyens, des communes et des entreprises sur les enjeux du développement durable et sur les changements de pratiques inhérents.

## COMMUNICATION CIBLÉE AUPRÈS DES CITOYENS, COMMUNES ET ENTREPRISES POUR ENGAGER LES CHANGEMENTS DE PRATIQUES

Le conseil départemental est engagé dans une démarche d'information au public, notamment à travers son magazine « Loir-et-Cher Info », dont la parution est trimestrielle. Y sont mis en avant les actions menées par le conseil départemental, les outils mis à disposition du public, mais également des reportages et des interviews auprès de producteurs, d'entreprises et d'entrepreneurs locaux.

Trois magazines ont été édités en 2020, dont une [édition spéciale sur la biodiversité](#) qui visait à promouvoir les espaces naturels sensibles (ENS) du territoire et la semaine de la biodiversité. Cette semaine de la biodiversité, initialement prévue du 11 au 16 mai, a cependant dû être annulée en raison de la crise sanitaire.

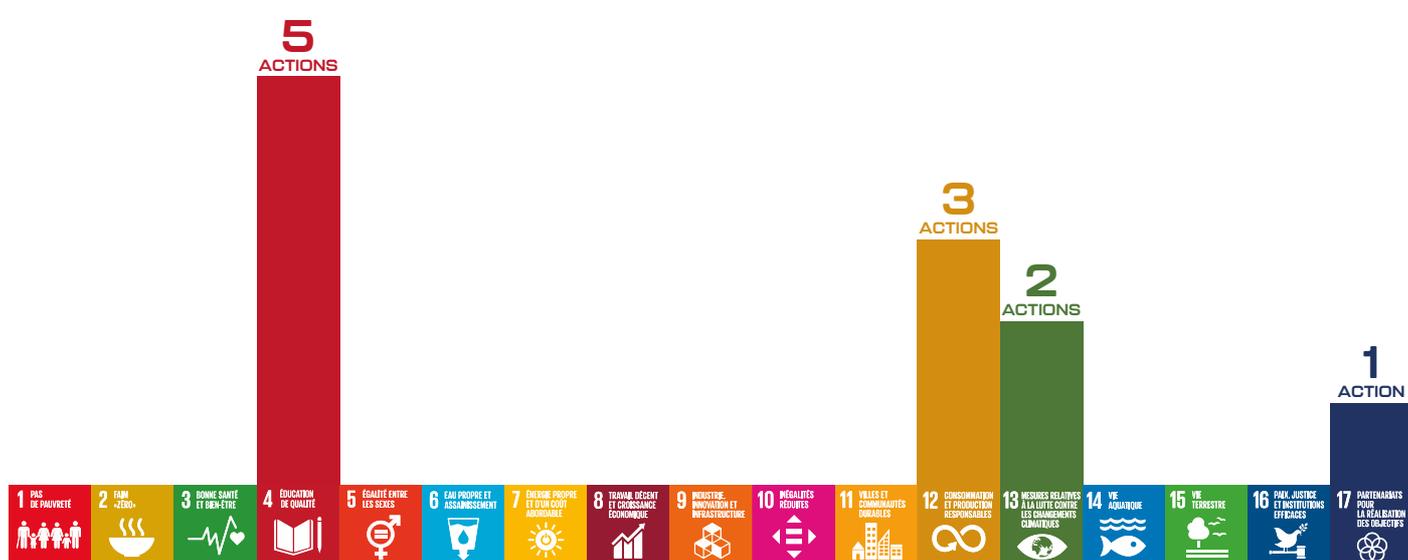
### RÉSULTATS OBTENUS EN 2020

*Magazines parus : 3*

## 5-4 FORMER LES JEUNES GÉNÉRATIONS AUX ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'objectif « Former les jeunes générations aux enjeux du développement durable » est structuré en trois sous-objectifs, présentés dans le tableau ci-dessous :

SOUS-OBJECTIF	NOMBRE D' ACTIONS ISSUES DE L'AGENDA 2030	NOMBRE D' ACTIONS COMPLÉMENTAIRES	ACTIONS FOCUS
Agir au collège pour éveiller les jeunes générations	1	/	→
Agir hors du temps scolaire	1	/	
Rendre les jeunes moteurs et forces de proposition	3	/	



Contribution aux ODD pour l'objectif « Former les jeunes générations aux enjeux du développement durable »



L'éducation à l'environnement en région Centre-Val de Loire est avant tout réalisée par les acteur(rice)s de terrain. L'association Graine Centre-Val de Loire a pour vocation première de mettre en réseau et faciliter le travail des éducateurs et éducatrices à l'environnement. La convention régionale pour une éducation à l'environnement et au développement durable (CREEDD) Centre-Val de Loire est co-animée par Graine Centre-Val de Loire.



Cible 4.7



Cibles 12.8

## OBJECTIFS

Accueillir des collégiens au conseil départemental pour échanger autour de leurs projets.

Lancer des appels à projets annuels sur des thématiques diverses en lien avec l'environnement et le développement durable.

## INTÉGRER DANS LE CURSUS DES COLLÈGES DES MODULES EN COLLABORATION AVEC DES INTERVENANTS EXTERNES

Dans une volonté de sensibilisation et d'éducation, le conseil départemental a signé la convention régionale pour une éducation à l'environnement et au développement durable (CREEDD), en lien avec de nombreux partenaires. Il s'agit d'un dispositif de soutien aux projets d'éducation à l'environnement et au développement durable pour les écoles et établissements scolaires de la Région Centre-Val de Loire, qu'ils soient publics ou privés. Ce dispositif incite les classes à explorer, sur une grande partie de l'année scolaire, une thématique directement reliée à leur environnement local.

Les thématiques retenues pour l'année scolaire 2020-2021 sont : la biodiversité, l'eau et le climat. Tout au long des projets, les élèves sont amenés à être sur le terrain et dans la nature pour aboutir à la mise en place d'actions concrètes visant la préservation de l'environnement.

Ces projets sont également menés dans une logique de partenariat entre enseignants, éco-délégués et éducateurs à l'environnement qui les construisent et les animent ensemble.

### RÉSULTATS OBTENUS EN 2020

*Lancement de l'appel à projets d'éducation à l'environnement et au développement durable « Climat, Eau, Biodiversité » - Dispositif unique en région testé à l'initiative du conseil départemental : 22 000 €*

*Nombre de classes ayant répondu à l'appel à projet : 21*

*Formation des écodélégués : 4 000 €*

## INDICATEURS SUR LA FINALITÉ

### INDICATEURS ISSUS DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOIR-ET-CHER

#### Taux d'engagement des actions Quali'Dep41 (démarche visant à simplifier et moderniser les services) :

52 actions réalisées, soit 98 % des actions prévues.

# LE DÉPARTEMENT S'APPUIE SUR DES PLANS D'ORIENTATION POUR ASSEOIR SES ACTIONS ET SES POLITIQUES

<b>PROTÉGER LE CLIMAT</b>	Stratégie d'achat durable, responsable et local
	Stratégie d'achat durable, responsable et local (en préparation)
	Schéma d'alimentation en eau potable
<b>PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ</b>	Plan départemental d'actions en faveur des chiroptères
	Schéma départemental des espaces naturels sensibles
<b>VIVRE ENSEMBLE</b>	Plan départemental de la lecture publique en Loir-et-Cher
	Schéma de développement du tourisme équestre en Loir-et-Cher
	PDESI - Plan départemental des espaces sites et itinéraires - Les sports de nature
	PDIPR - Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
<b>ÊTRE SOLIDAIRE</b>	Schéma de l'Autonomie - handicap & dépendance à tous les âges de la vie
	Schéma de l'Autonomie
	Schéma départemental accès à la santé pour tous en Loir-et-Cher
	Plan départemental "Le 41 en bonne santé"
	Plan "Habitat pour tous en Loir-et-Cher"
	Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public du département de Loir-et-Cher
	Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique
	Schéma départemental Enfance Famille
	Plan départemental de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme
	Programme Départemental Insertion & Pacte territorial d'insertion
Plan d'actions départemental égalité femmes-hommes	





**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOIR-ET-CHER**

Place de la République 41020 Blois Cedex

T. 02 54 58 41 41

[www.departement41.fr](http://www.departement41.fr)